



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE

DU

LUNDI 27 MAI 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette
 M. ANDUJAR Pascal
 Mme ARAB Nadia
 M. BOFFA Romain
 Mme CODON Sylvie
 M. FERRE Vincent
 M. FRETIGNE Cédric
 Mme HANCOCK Claire
 Mme LALEAU Régine
 M. MATHIEU Claude
 M. MELLOUK Abdelhamid
 Mme PELZ Elisabeth
 M. SAVIDAN Patrick
 M. TUTIN Christian
 M. ZIDI Mustapha

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIE Annie (départ 14 h 49)
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 Mme DUPONT Lise
 Mme LAIK Barbara
 M. MORIN Christophe
 M. POMA Roberto
 Mme REY Juliette

Collège C :

M. ALDHUY Julien
 Mme CHAUVEL Séverine
 Mme DI BIAGIO Claudia
 Mme GUILLIN Amélie
 M. LEVREL Lucas

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme FLEURY Murielle
 Mme GERME Gisèle

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

Mme. AYUSO Sandrine

Collège dit « des usagers » :

Mme GHOORUN Sharone
 M. SIMONET Léo
 M. VINCENT Lhéo

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme ANCEL Marie-Élodie a donné procuration à M. FERRE Vincent
 M. COHEN José a donné pouvoir à M. FRETIGNE Cédric
 M. FUNALOT Benoit a donné pouvoir à M. ZIDI Mustapha
 M. HODEL Jérôme a donné pouvoir à Mme HANCOCK Claire
 Mme PIRENNE France a donné pouvoir à M. ANDUJAR Pascal

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme BOURDIE Annie a donné pouvoir à Mme LAIK Barbara (à partir de 14 h 49)
 Mme GOULLET DE RUGY Anne a donné pouvoir à M. MORIN Christophe
 M. LEMONNIER François a donné pouvoir à M. ANDUJAR Pascal

Collège C :

Mme CHARRIERE Hélène a donné pouvoir à Mme GUILLIN Amélie
 Mme FERRAT Émilie a donné pouvoir à M. ZIDI Mustapha

Collège D :

M. COSPEREC Serge a donné pouvoir à Mme HANCOCK Claire

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme GRAVE Christine a donné pouvoir à Mme FLEURY Murielle

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme CADET Lucile a donné pouvoir à Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 Mme FISTAHL Carole a donné pouvoir à Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra
 M. GROS Frédéric a donné pouvoir à M. SAVIDAN Patrick
 M. LABINAL Guilhem a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 Mme MATARD-BONUCCI Marie-Anne a donné pouvoir à M. SAVIDAN Patrick

Collège dit « des usagers » :

M. CHAMBON Tristan a donné pouvoir à M. MORIN Christophe
 Mme DECHAUME Amandine a donné pouvoir à M. VINCENT Lhéo
 Mme GOBAUT Mathilde a donné pouvoir à M. VINCENT Lhéo
 M. SAES Guillaume a donné pouvoir à M. SIMONET Léo
 M. TAMBURIC Nikola a donné pouvoir à Mme GERME Gisèle

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ARGOUD Dominique, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 Mme DE SUREMAIN Marie-Albane, VP CA
 M. DUFLOT François, Directeur des systèmes d'information
 Mme DUPUIS Lisa-Lou, SAPAS
 M. GILBERT Simon, VP CR
 Mme GROS Clémence, Responsable du service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie
 Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante

- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie
Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et gestion

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT | 6 |
| 1.1 Point d'information du Président | 6 |
| 1.2 Approbation du rapport d'autoévaluation 2013-2019 | 15 |
| 1.3 Approbation du projet d'établissement | 17 |
| 1.4 Présentation du nouveau dispositif d'invitation des enseignants-chercheurs étrangers à l'UPEC | 28 |
| 1.5 Information et appel à manifestation d'intérêt relatifs à l'appel à projets Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence..... | 34 |
| 2. FORMATION ET RECHERCHE | 38 |
| 2.1 Approbation du dossier d'accréditation de l'offre de formation | 38 |
| QUESTIONS DIVERSES..... | 53 |

La séance est ouverte à 13 heures 42 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour à tous.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Quelques points d'information importants. Commençons par les statuts de la comUE. C'est un dossier sur lequel nous n'avons jusqu'à présent pas beaucoup parlé, parce que nous n'avons pas trop d'informations, sinon que nous étions extrêmement préoccupés par le fait que nous ne disposions pas d'éléments très clairs à vous proposer, ce qui nous a quand même conduits à relayer un certain nombre de choses au niveau du comité exécutif de cette comUE. Elles ont été en partie entendues, notamment sur le fait qu'il y a eu des groupes de travail sur les doctorats, sur les missions en général. Ces groupes de travail devaient à un moment donné faire un retour. Or ces groupes, en synthèse, n'ont pu le faire.

Pour cette comUE expérimentale, nous avons effectivement exigé de conserver l'école doctorale, un domaine qui marche bien mais vraiment avec la nécessité que le Conseil de la formation doctorale soit réellement un conseil de la formation doctorale, évidemment comme un conseil qui regroupe lui-même en son sein des représentants des écoles doctorales, entre autres.

Le DED est un service qui n'est donc pas une instance exécutive ou décisionnelle. C'est un bras opérationnel de ce que fait un conseil de la formation doctorale qui peut se réunir selon différents périmètres (plénier ou restreint). C'est ce qui sera présenté dans les statuts.

La deuxième chose importante que nous ne voulions pas, c'était de réitérer la dualité d'un pôle « villes » qui de fait n'existe plus, puisque cela devient l'établissement Gustave Eiffel, et d'un pôle « santé et société » qui, à ce stade de l'histoire, n'avait pas donné des forces de construction extrêmement nettes. Nous

avons souhaité un conseil de conduite de projet adossé à un conseil scientifique qui peut délibérer sur des projets et dont nous ne connaissons pas aujourd'hui la composition. L'idée est que ce conseil scientifique puisse porter des projets transversaux entre les différents établissements et être un vecteur de propositions qui pourraient par ailleurs être accompagnées de financements ou d'appels d'offres. Il est acquis que nous sommes dans cette formulation de « comUE » de projets, mais aujourd'hui, il demeure encore un certain nombre d'éléments qui ne sont pas précisés.

Ce matin a eu lieu un Comex suite auquel nous avons demandé aux membres qui étaient restés de pouvoir discuter. Tout le monde s'accorde pour se demander comment fonctionne ce conseil de formation doctorale et ce que l'on met dedans, mais avant d'en discuter, il faudrait y mettre des moyens. Il est question de valorisation des personnes qui travaillent dans ces instances. L'UPEC est d'ailleurs un grand fournisseur en termes aussi bien humains que numéraires. Dans tous les cas, tout le monde est d'accord pour dire que nous ne pouvons pas faire de chèque en blanc si nous n'en savons pas l'utilité.

Pour aller plus loin, un compte à rebours a démarré, puisque les statuts vont être présentés en Comex le 24 juin, puis ils seront votés le 9 juillet en conseil d'administration de la comUE. Nous souhaitons que l'ensemble de la communauté soit informé et ait à disposition par écrit les statuts très en amont pour un CAC plénier restreint qui aura lieu le 17 juin afin que vous ayez les statuts une dizaine de jours en amont, de sorte que le 24 juin, je puisse avoir un premier retour du CAC pour discuter des amendements avec le Comex, et que le retour puisse se faire en CA le 5 juillet, avec un vote en CA le jour même. Manifestement, les votes ne seront pas obligatoires dans le cadre de cette comUE expérimentale, mais nous les ferons. Actuellement, certains statuts sont illisibles, car ils comportent de très nombreuses ratures. À ce stade, il ne faudrait pas que nous soyons dans une situation

d'engagement à ce stade, mais va se discuter ensuite le règlement intérieur. Les statuts de la comUE ne devraient pas être très longs. Je pense qu'ils ne compteront que quelques pages. Dans tous les cas, je vous propose que nous puissions échanger en amont d'un vote en CA.

La deuxième information, c'est que nous avons rencontré Sylvie RETAILLEAU, la nouvelle Présidente de Saclay qui se met maintenant en mode fusion avec l'UVSQ, dans la mesure où les regroupements de l'assistance publique font que les facultés de santé réfléchissent aujourd'hui à comment peser face au monstre qui se crée au niveau de Paul-Brousse, à savoir Sorbonne université et l'université de Paris.

Il s'agit d'un périmètre qui pourrait être assez large regroupant la santé, l'environnement, etc. – pour le moment, c'est à discuter. Sylvie RETAILLEAU est une personne assez remarquable, mais assise sur une « grosse machine », et qui souhaite discuter avec l'UPEC. Par exemple, si nous pouvons faire des choses ensemble sur des aspects liés à l'apprentissage, pourquoi pas ? Il y a donc peut-être quelque chose à mettre en place, et elle a même proposé que l'UPEC puisse participer à SFRI Saclay, ce qui témoigne d'une certaine élégance. Comme nous parlerons de SFRI, je parlerai également de réfléchir à SFRI Saclay concernant différents laboratoires ou formations qui interagiraient avec le CEA, etc.

S'agissant du campus des métiers, nous avons bien avancé. Ce projet a suscité un véritable engouement. Nous partons donc sur trois campus des métiers très soutenus par le rectorat.

Un de ces campus des métiers se trouve dans le Nord, autour de Saint-Denis. C'est quelque chose qui a d'ailleurs été un peu anticipé avec la campagne que nous avons menée il y a à peu près un an. Cela se dessine bien, car il y a une demande forte du département, du rectorat tandis que de nombreux lycées se sont déjà préparés à cette approche de campus. Ce campus des métiers sur Saint-Denis serait axé autour de la gestion des risques. Nous avons rencontré le président de Paris 13, Jean-Pierre

ASTRUC, qui nous a dit : « C'est formidable. Allons-y ensemble. » La Maison des Sciences de l'Homme – Condorcet pourrait d'ailleurs peut-être y participer. Nous allons donc sûrement faire quelque chose avec Paris 13, avec une copie qui devrait être une belle copie, en sachant que c'est l'UPEC qui porte, et en particulier Nicolas SCHMITT, le porteur de projet, qui a déjà écrit un magnifique draft de ce projet.

Un campus des métiers autour de l'aide à la personne et de l'autonomie qui serait autour de Chérioux. Cela est également soutenu par le rectorat, à tel point qu'ils ont quasiment la copie toute prête de quelque chose qui avait déjà été préparé depuis quelques années. Ce campus est très fortement soutenu par la région et le rectorat. Il s'agit d'un campus dans lequel un binôme d'appui a été désigné, notamment avec Marion, mais aussi avec une gériatre qui travaille à Chenevier, Marie LAURENT. Cela résonne bien avec l'Institut du handicap.

Autour de Sénart, un campus se dessine, porté par l'IUT autour du bâtiment et de la transition numérique.

M. ZIDI. – Le nom a effectivement changé depuis. « Bâtiments et développement durable » était le titre initial, mais depuis, les collègues de l'IUT Sénart Fontainebleau ont rencontré la Fédération du bâtiment pour être un peu plus précis concernant les métiers de ce secteur, et l'intitulé de ce contenu est désormais « Transition numérique et écologique dans la construction ».

M. LE PRÉSIDENT.– Ce campus semble, lui aussi, très soutenu. Avec P13, nous avons discuté du CFA, et ils sont tout à fait en accord avec nous sur le principe de mettre en place un comité de pilotage du CFA SUP 2000, et la présidence de ce comité serait l'UPEC. Ce comité pourrait avoir la dimension du bureau actuel du CFA SUP 2000, sans le CFA 2000, à part la directrice adjointe pour garder quelque chose d'opérationnel.

Aujourd'hui, nous avons le quitus de l'UP13 et je vais appeler Monsieur DEBONO, le Président de l'AFUNA, pour lui annoncer que nous partons sur un comité de pilotage

dans lequel il y aura, pour l'UPEC, Éric LEONEL et Laurent GADESSAUD, ainsi que des représentants de Paris 13. L'idée serait de formuler des propositions dans les six mois sur l'avenir du CFA SUP 2000 très fortement intégré à l'université. Là, c'est l'université qui prend la main, bien sûr avec des partenaires, mais nous ne sommes pas prestataires du CFA. Nous sommes porteurs d'idées du CFA sans casser le CFA. Dès qu'il sera constitué, nous demanderons à celui qui préside le comité de pilotage de nous en présenter les grandes lignes, les missions, le rôle du CFA, son avenir, etc. Tout cela est également très accompagné par Paris 13 qui nous soutient dans cette démarche.

Voilà ce qu'il en est pour les principales informations. Je vais laisser la parole à Simon pour parler des statuts de la comUE avant d'attaquer l'ordre du jour.

M. GILBERT. – Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous. Quelques mots sur l'évolution du dispositif de la comUE. Il est question de savoir comment fonctionnera cette nouvelle comUE expérimentale.

Le chantier que représente cette comUE compte plusieurs chantiers : à la fois la formation doctorale, ainsi que la question d'une comUE projet.

S'agissant de la formation doctorale commune — puisque c'est plus précisément de cela dont il est question — la question administrative est de savoir qui est concerné, qui est en jeu, avec les questions d'inscription, d'inscription pédagogique. Je vous passe le détail de ces questions, même si un document complet vous sera présenté. Vous avez également la formation doctorale commune qui concentre le plus l'attention des membres de ce groupe de travail et des établissements, puisque la question est en fait de savoir comment l'on souhaite améliorer la formation doctorale qui ne donne pas pleinement satisfaction à tous les points de vue.

S'agissant de la définition du CFD (Conseil de la formation doctorale), l'un des points sur lesquels l'équipe politique de l'UPEC souhaiterait que nous mettions l'accent, c'est sur le fait qu'il y a une meilleure inclusion des directions des écoles

doctorales. Nous considérons en effet que lors de certaines missions du CFD, les écoles doctorales ne sont pas assez intégrées, consultées ni associées, et cela ne contribue pas à ce que la formation doctorale soit optimale. C'est l'un des sujets sur lesquels nous avançons et qui fera l'objet de propositions de l'UPEC.

S'agissant du second volet qui porte sur un conseil de projet, il est ici question de concevoir la comUE sous un jour qui n'a pour l'instant pas été développé, c'est-à-dire celui d'une structure de coordination territoriale qui pourrait comporter un volet scientifique. Un volet scientifique éventuellement académique, puisqu'il a également été envisagé que ce conseil de projet puisse aussi se prononcer sur des questions d'innovation pédagogique. Cela fait partie des éléments de la discussion.

Les intérêts pour l'UPEC d'avoir un conseil de projet au sein de la COMUE sont multiples : tout d'abord, nous entretenons avec nos partenaires de Marne des liens forts et établis, et nous pouvons mener des projets ensemble sans forcément recourir à un tiers – je crois que tout le monde se rend compte de cela. Cependant, nous n'incluons pas la question des associés. Or, il y a une quinzaine d'associés de la comUE, et il est vrai que tout le monde ne connaît pas ces associés. Lorsque l'on a un projet scientifique, l'idée d'élargir le cercle avec les associés de l'Est parisien peut revêtir un intérêt tout à fait significatif, d'autant plus que ces associés sont nombreux, ont des expertises, sont en demande d'expertises et pourront également nous solliciter, de sorte que l'UPEC ne soit pas la seule à solliciter.

L'autre dimension de ce conseil de projet, c'est qu'il peut arriver qu'au sein de l'UPEC — voire au sein du futur UGE —, des associés ou des collègues aient envie de mener un projet, mais ne sachent pas à qui s'adresser dans le cadre d'un projet qu'ils voudraient inclusif, au-delà de leur périmètre scientifique classique. Ils peuvent souhaiter qu'on leur présente des collègues d'autres établissements avec lesquels ils puissent discuter, débattre et élaborer des stratégies.

Ce conseil de projet pourrait également nous permettre de mener en commun des projets qui pourraient peut-être être financés par l'ISIT. Avoir une telle structure pouvant nous permettre de bénéficier du financement de l'ISIT représente un intérêt du point de vue du soutien financier de la recherche.

Dans le cadre de ce conseil de projet est également évoquée une éventuelle activité de veille aux appels à projets. Il faut voir si cela est pertinent, car au sein de la DRV, nous avons déjà une personne qui s'en charge. Il convient de voir dans quelle mesure cela pourrait être mutualisé. Aussi, quelqu'un qui, au sein du conseil de projet, pourrait se charger de chercher des financements de thèses, de colloques, de manifestations scientifiques, etc. Cette personne serait financée pour chercher des financements, ce qui pourrait revêtir un intérêt.

Ce conseil de projet pourrait également être un lieu dans lequel nous trouvons des experts pouvant se réunir à la suite d'une saisie de la comUE pour avoir de l'expertise au plan de l'Est francilien. Aujourd'hui, si l'on cherche des experts, peut s'adresser à l'UPEC, à l'UPEM ou à l'IFSTTAR. Une fois que nous aurons des habitudes de travailler ensemble et qu'il y aura eu une concentration des structures qui existent aujourd'hui avec UGE, l'idée qu'il puisse y avoir un pôle d'expertise pouvant répondre à des demandes peut également s'avérer être une piste intéressante.

S'agissant du calendrier et des enjeux inhérents à la réunion des conseils de l'UPEC, le CA de la comUE se réunira le 9 juillet pour procéder à un vote autour de ces statuts. Il en a la compétence, et une fois qu'il aura procédé à ce vote, les statuts existeront. Néanmoins, il faut ensuite que les établissements se prononcent pour savoir s'ils veulent être membres de la comUE avec de tels statuts. En d'autres termes, au-delà du 9 juillet, se posera la question de savoir si l'UPEC souhaite être membre de la comUE. Si nous souhaitons que les instances de l'UPEC puissent exercer un rôle en amont du 9 juillet, il faut que dans un délai relativement court,

nous puissions vous soumettre les textes tels qu'ils résultent des dernières négociations entre membres et associés, sachant que c'est quelque chose qui est encore en train d'évoluer et que le document qui circule actuellement est un document de travail extrêmement raturé et griffonné, un document qui n'est pas présentable, car contenant de nombreuses scories et ratures.

Cela signifie que nous aurons un laps de temps assez court, et nous vous soumettrons ces documents afin que vous puissiez vous exprimer dessus et formuler des propositions, sachant que le 24 juin, le Comex de la comUE donnera l'autorisation au CA de la comUE de délibérer sur les futurs statuts. En d'autres termes, nous devons avoir un retour avant le 24 juin. Ce n'est pas pleinement satisfaisant du point de vue du laps de temps dont nous bénéficions et dont vous bénéficiez, mais en réalité, la comUE a imposé ce calendrier à tous les membres, et il est malheureusement extrêmement court, extrêmement tendu, de sorte que nous allons devoir composer avec ces difficultés.

M. LE PRÉSIDENT.– Souhaitez-vous prendre cinq minutes de discussion pour ce premier point ?

M. FRETIGNE. – Si c'est une erreur, je vous prie de m'en excuser, mais il me semble que nous n'avons jamais traité la question du CFA SUP 2000 dans le cadre de ce nouveau Conseil Académique. Pourrais-tu à nouveau nous faire part du contexte ou de la situation qui conduit à proposer cette réforme de la gouvernance ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, bien entendu. En fait, tout cela se place dans le cadre du changement autour de l'apprentissage, donc de la révision des statuts des CFA eux-mêmes et de la possibilité pour l'université d'avoir son propre CFA plutôt que de passer par différentes modalités. Cette question s'est posée très tôt — car la réforme est déjà en place —, et nous avons rencontré le CFA SUP 2000 en expliquant que nous nous demandions comment cela allait se passer, quelle était la

politique du CFA SUP 2000, et comment nous allions éventuellement réfléchir à notre propre CFA ou à un partenariat différent avec le CFA SUP 2000.

Tout cela se passait dans une certaine tension qu'il y avait à l'époque avec le CFA SUP 2000 sur deux points : tout d'abord, un logiciel que les collègues ne supportaient plus et qui s'appelait « Arcania », mais aussi le fait que le CFA SUP 2000 ne fait aucune démarche par rapport à des entreprises, et que par conséquent, c'est un organisme de gestion qui marche bien, qui est reconnu, mais qui n'assume pas un certain nombre de missions qui lui sont dévolues.

Lors des premières discussions, nous avons eu une surprise, car la réponse effectuée par la direction du CFA consistait à nous demander ce que nous allions leur apporter. Nous étions un peu surpris de ce retour qui a créé un vrai malaise. Nous avons insisté en leur disant que nous n'étions pas prestataire du CFA, et que nous souhaitions être un acteur très fort et impliqué de la FTLV. Pour nous, le CFA est effectivement un levier, mais qui doit être au service de la politique des universités.

Suite à cela, nous avons reçu le même retour nous demandant ce que nous allions pouvoir leur apporter. Nous avons alors clos la discussion. Manifestement, le malaise a été suffisamment présent pour que nous soyons appelés par le président de l'AFUNA qui nous a dit que nous pourrions essayer de nous expliquer. Nous avons pensé avoir été entendus, mais il ne s'est pas passé grand-chose depuis, sauf que la directrice, Laurence BANCEL-CHARENSOL, était en arrêt maladie depuis quatre mois et que, de ce fait, le CFA SUP 2000 n'est plus piloté.

C'est un peu inquiétant, car aujourd'hui, beaucoup de choses n'avancent plus, puisque plus personne ne sait sur quel pied danser. Face à cette situation, nous avons convenu qu'il fallait effectivement voir P13 en particulier, qui est un gros convoyeur d'apprentis pour savoir si, face à cette vacance actuelle de direction — sur laquelle nous ne pouvons agir, puisqu'il s'agit d'un arrêt maladie —, nous

pouvions mettre en place un comité de pilotage qui pourrait reprendre un peu les choses, les missions du CFA, et qu'il puisse nous faire dans les six mois une proposition de fonctionnement du CFA dans le cadre des politiques universitaires.

Nous avons accompagné cela, car nous ne savions pas quand Laurence allait revenir. Aujourd'hui, nous avons l'impression qu'elle ne reviendra pas. C'est la raison pour laquelle nous formulons cette proposition et qu'il nous fallait l'accord de l'UP13. Je pense qu'une fois que ce comité de pilotage sera mis en place, il reviendra vers vous pour en discuter et voir comment nous pouvons repenser les missions du CFA. Nous n'avons pas envie de nous éloigner du CFA SUP 2000, mais plutôt de nous approprier une nouvelle histoire universitaire avec ce CFA.

1.2 Approbation du rapport d'autoévaluation 2013–2019

M. LE PRÉSIDENT.– Si vous en êtes d'accord, nous allons poursuivre l'ordre du jour du CAC avec l'approbation du rapport d'autoévaluation que vous avez eu. Il comporte hélas quelques coquilles. Je pense que nous avons tout de même fourni un document assez complet qui a demandé un gros travail à la nouvelle équipe compte tenu du poids de la gouvernance et de l'UPEC qui devait être intégrée dans à la fois des explications, mais aussi notre vision de l'avenir. Nous pourrions le faire, puisque nous avons eu un report d'un an par rapport au HCERES pour envoyer ce rapport.

Je pense qu'il est difficile pour moi de prendre ce travail tâche par tâche. Je suis plutôt demandeur — ainsi que toute l'équipe — de réflexions pour savoir ce qui serait discutable. Vos propositions seront bien entendu intégrées au sein de ce document qui sera voté mercredi en CA.

Avez-vous des commentaires ou des réflexions ? Ce document a été discuté, et nous avons fait une réunion élargie avec les différents représentants des conseils pour pouvoir en discuter en amont, et toutes les propositions faites y ont été intégrées au vu de la longueur de ce document.

Je pense que nous avons un document, qui a de l'allure, qui reprend l'histoire, qui ne pénalise pas l'UPEC. L'UPEC est une université de recherche et compte plus de 30 % de masters. Selon moi, le regard de l'UPEC n'avait pas été considéré à sa juste valeur il y a quelques années. C'est une université de recherche qui est très bien classée.

Si vous n'avez pas de commentaire, je vous propose d'approuver ce rapport.

M. MELLOUK. – S'agissant de ce document qui a été mis à notre disposition, nous voyons bien l'effort de synthèse qui a été fait, mais aussi l'effort de rétablir un certain nombre de vérités qui ne ressortaient précédemment pas comme c'est le cas ici. C'est un bel effort, et je pense qu'il n'est pas négligeable de mettre l'accent sur ce point.

Je souhaiterais faire un commentaire en lien avec ce que tu as dit en début de séance sur les trois campus métiers. Si j'ai bien compris, il y a un campus autour de Saint-Denis, un campus autour de Vitry est un campus autour de Sénart, et je reviendrai bien évidemment sur le campus de Vitry, parce qu'il est dit là-dedans – et tu l'as confirmé au début – que ce campus serait autour des thématiques de la santé, de l'autonomie et du « bien-vieillir ». Je suis un peu étonné de ne pas avoir vu — peut-être à tort — la place de l'ESIFE un peu mieux mise en avant.

M. LE PRÉSIDENT. – L'ESIFE y est évidemment incluse.

M. MELLOUK. – Je me suis posé la question. Je parle du campus de Vitry.

M. ZIDI. – Ce sont des projets à l'échelle de l'université. La localisation est une chose. De toutes les façons, il faut raisonner en termes de territoire sur ces campus. Toutes les composantes de l'université seront bien évidemment associées au montage de ces campus. Pour l'instant, nous sommes plus dans les généralités du projet, sachant qu'il y a une deadline pour le dépôt des projets.

S'agissant des dates, vous pouvez peut-être les rappeler. Ce sera en automne. D'ici là, les collègues seront bien évidemment sollicités.

M. LE PRÉSIDENT.– L’ESIFE sera bien évidemment incluse dans cette approche.

Si vous n’avez pas d’autres commentaires, je vous propose de voter. Nous allons tenir compte des procurations.

Qui s’oppose ? Parmi les personnes disposant d’une procuration, qui s’oppose ?

Qui s’abstient ? Là encore, parmi les personnes qui disposent d’une procuration, qui s’abstient ?

Je vous remercie.

Le rapport d’autoévaluation 2013–2019 est approuvé à l’unanimité.

1.3 Approbation du projet d’établissement

M. LE PRÉSIDENT.– Passons à présent au projet d’établissement pour approbation. Ce projet a été présenté dans ses grandes lignes lors du congrès, et il a été repris, puisqu’il faut cinq pages. Il reprend de nombreux éléments qui ont été discutés dans d’autres réunions et dont nous avons tenu compte pour la présentation de ce projet. Il compte également quelques coquilles que vous pouvez très bien vous nous les faire remarquer, mais nous sommes plus sur le fond.

Nous sommes partis sur un projet ambitieux que nous avons très largement discuté en congrès. Là encore, si vous avez des commentaires ou des questions, n’hésitez pas.

M. LEVREL. – Nous sommes plusieurs à tenir à vous remercier pour l’évolution du document par rapport à ce qui avait été présenté en congrès, puisque nous avons formulé un certain nombre de remarques dont une partie a été prise en compte.

Dans notre liste, nous sommes plusieurs à avoir étudié le document, et il nous reste des remarques de fond sur deux points.

Le premier point concerne le financement de la recherche. En début de page 2, vous avez une section sur les axes stratégiques et la façon dont ils seront organisés et financés. Nous pouvons lire que chaque axe sera encadré par une lettre de mission

et un comité de pilotage et recevra des financements sur projets arbitrés par les instances de l'UPEC, ce qui est évidemment souhaitable. Il n'est cependant pas précisé comment le montant global qui sera fléché sur les axes sera déterminé. Autrement dit, les instances élues de l'UPEC auront-elles à se prononcer sur la part des dotations qui seront fléchées sur les axes et la part qui se fera sous forme d'un financement récurrent au laboratoire ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons dit en congrès qu'il s'agit de projets.

Mme de SUREMAIN.– Nous nous sommes effectivement engagés à ce que le financement qui alimentera ces axes stratégiques soit validé par les conseils d'université. Ce serait vraisemblablement le 4. Nous n'avons simplement pas précisé dans ce projet d'établissement la quotité des budgets qui seront fléchés dans les axes stratégiques, mais les conseils auront à se prononcer sur ce point, notamment le CA, parce que cela fait partie des éléments de réforme du modèle économique. Lorsque nous présenterons une réforme du modèle économique en commission des moyens, puis en CA, le 9 juillet, nous ferons une proposition sur la quotité du budget qui pourrait être fléché vers les axes stratégiques, sachant qu'il ne s'agira pas d'un fléchage par axe stratégique, mais par projets qui seront portés par les axes stratégiques qui le souhaiteront. Des projets émergents seront également financés de cette même manière.

M. LE GILBERT.– Pour la quotité, ce sera donc le CA, et pour la question de la ventilation des moyens s'agissant des questions sur la recherche, ce sera la CR, selon le Code de l'éducation que nous appliquerons.

M. LEVREL. – Pour préciser ma pensée, je ne demande pas que la quotité soit précisée dans le projet d'établissement. Je demandais que soit précisé dans ce projet le fait que la quotité soit fixée par les instances élues de l'établissement.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, pas de problèmes.

M. LEVREL. – Ensuite, il est mentionné que les axes ne résument évidemment pas la politique de l’université, et que le soutien à d’autres projets interdisciplinaires ou intercomposantes sera également proposé. Ce qui est assez étrange, c’est qu’il n’est pas mentionné qu’un financement récurrent suffisant sera maintenu pour l’ensemble de la recherche et de la formation, y compris pour tous les domaines qui n’apparaissent pas dans les axes. Nous avons notamment des collègues en mathématiques qui ne se reconnaissent dans aucun axe. Il peut paraître évident que le reste continuera d’être financé, mais comme on dit, cela va mieux en le disant.

M. LE GILBERT. – Je ne suis pas certain que les collègues de mathématiques ne se reconnaissent dans aucun axe.

M. LEVREL. – Je ne dis pas que l’ensemble des collègues de mathématiques ne se reconnaissent dans aucun axe, mais il y a une heure, je discutais avec un collègue de mathématiques qui trouvait que les mathématiques en général ne s’inséraient pas naturellement dans les axes. C’est évidemment une illustration, mais la remarque est la suivante.

M. LE GILBERT. – Une place assez significative est tout de même donnée aux mathématiques dans l’axe numérique.

M. LEVREL. – Je ne suis pas mathématicien et je ne peux pas porter de jugement sur la réaction qu’il a eue à ce sujet. C’est un exemple que je donnais.

M. LE GILBERT. – Je reviens rapidement à la raison de ces axes : chacun fait ses recherches. Le laboratoire continue de faire ses recherches. Nous faisons tous comme nous avons toujours eu l’habitude de faire. Nos thématiques et nos centres d’intérêt évoluent. Nous avons soit des recherches individuelles, soit collectives. À un moment donné, il est important pour l’université d’essayer de donner des points d’horizon qui puissent parfois permettre de se rejoindre, de fédérer des travaux collectifs et des équipes pour que l’université soit encore plus visible qu’elle ne l’est déjà. La politique des axes stratégiques ne vise donc absolument pas à aspirer les

financements d'un côté pour les réinjecter de l'autre, mais uniquement à fixer un point d'horizon pour que, lorsque nous effectuons des recherches, si vous voyez que nous pouvons travailler avec telle autre équipe, tel autre laboratoire ou tel autre chercheur, nous puissions utiliser nos forces de sorte que notre recherche soit plus visible. Il est évidemment question que chacun puisse continuer de travailler dans de bonnes conditions.

Mme de SUREMAIN.– Je souhaiterais apporter une précision en appuyant sur les termes mêmes de ce projet : dans la section suivante intitulée « une recherche ambitieuse », il est précisé : « l'UPEC entend mener une politique de recherche aussi ambitieuse qu'exigeante, et ses laboratoires seront soutenus par des dotations adaptées à leurs spécificités pour les appels à projets internes. » Nous avons quand même posé un certain nombre d'éléments. On ne pourrait pas imaginer une politique de recherche ambitieuse sans moyens, et la question des dotations est bien prise en compte.

Par ailleurs, lors du congrès, nous avons précisé que pour les axes stratégiques, cette quotité serait modeste. Des éléments de garantie ont été donnés, et l'idée n'est pas de mettre en péril les dotations récurrentes dans ces soutiens aux axes stratégiques.

M. LE PRÉSIDENT.– Avez-vous d'autres remarques ?

M. MATHIEU.– S'agissant du rapport d'activité, lorsque l'on regarde votre graphique sur l'évolution des effectifs, il me semble que nous sommes sur une pente qui n'est quand même pas si raide en termes de croissance. J'ai peut-être lu trop rapidement, et je m'en excuse par avance, mais il me semble que cela nécessitera forcément des moyens supplémentaires. On ne peut pas travailler en permanence à budget constant avec une équipe constante d'enseignants. De fait, si l'on recoupe cela avec la recherche, il peut peut-être y avoir un petit effet d'éviction, à savoir que si nous sommes obligés d'affecter davantage de moyens dans l'enseignement à masse

budgétaire constante et à nombre d'enseignants-chercheurs constant, comment cela se passera-t-il ? Envisagez-vous le fait que l'on puisse se développer à la fois en recherche, mais également en capacité d'accueil des étudiants et en montée en gamme des formations ? En effet, tout cela va de pair.

M. LE PRÉSIDENT. – Je crois que cette ambition est un peu liée. En termes d'initiatives pédagogiques, nous ferons aussi beaucoup de formations. Un bon nombre de choses ne viendront pas que du budget de l'État. De toutes les façons, les dotations de l'État sont sous contraintes, et il y a beaucoup de projets pour lesquels il faut quand même y aller. Par exemple, PULSE représente dix millions sur dix ans. De la même façon, les campus des métiers représentent eux aussi des financements.

Il faut aller chercher au-delà de la dotation. Nous pouvons toujours demander des moyens, mais au contraire, il faut aller chercher un certain nombre de financements complémentaires.

M. LE GILBERT. — Par exemple, notre participation à SFRI peut être un moyen d'obtenir des financements. Il faut également essayer de candidater aux appels à projets externes lorsque nous le pouvons, ce qui n'est pas simple du tout. Cela représente aussi beaucoup de pression sur les collègues. Il faut développer des veilles efficaces pour pouvoir candidater utilement aux appels à projets qui sont parfaitement adaptés à nos forces, ce qui n'est pas forcément toujours le cas. Il y a peu de temps, je discutais avec le responsable d'un Labex qui ignorait l'existence d'un appel d'offres qui était exactement dans son champ de compétence. Il faut donc effectuer une veille de manière absolument efficace sur ces questions, ainsi que valoriser tout ce que nous pouvons faire.

Il est clair que la question des ressources conduira à observer ce problème, soit partager ce que nous avons, soit augmenter ce que nous avons, l'idée étant d'augmenter ce que nous avons.

M. FRETIGNE. – Je vous remercie pour cette présentation. Je sais qu'il s'agit d'un document de synthèse, mais nous pouvons peut-être y ajouter deux ou trois chiffres qui marqueront les lectrices et lecteurs de ce document : c'est 3 500 étudiants de plus en cinq ans, soit 10 % d'augmentation.

Parmi les autres chiffres, il conviendrait d'indiquer les projections.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons rappeler cela et indiquer quelques éléments.

M. FRETIGNE. – Que cela soit vis-à-vis de la tutelle ou vis-à-vis de nos partenaires des collectivités territoriales, ces chiffres-là sont tout de même importants.

M. LE PRÉSIDENT.– D'accord. Lucas, si tu veux mettre une phrase particulière en dehors de ce qui est mis après, l'objet n'étant pas de retirer du financement au laboratoire. Si tu souhaites que nous rajoutions une phrase, peut-être pas aujourd'hui, mais tu peux faire une proposition.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. LEVREL. – Je souhaiterais à présent passer à la partie sur la formation, et notamment la transformation pédagogique. Je ne sais pas exactement comment sera reformulée cette liste. Au début, on part sur des verbes, puis sur des noms. Il est donc un peu difficile de saisir le sens de la phrase. Ce qui est une pierre d'achoppement pour un certain nombre d'enseignants de l'université en général, c'est le développement d'une approche par blocs de compétences. Ce qui me gêne dans cette phrase, c'est déjà son fond. En effet, qu'est-ce qu'une approche par blocs de compétences ? Les compétences sont mises dans un certain nombre de locutions différentes.

C'est à la page 3, dans la section « une université de la transformation pédagogique ».

Je connais la rédaction de maquettes avec des entrées par compétences, l'évaluation par compétences, l'enseignement par compétences. On trouve les compétences

dans différentes formules. Vous parlez du développement d'une approche par blocs de compétences...

M. LE PRÉSIDENT. – C'est le terme utilisé dans les textes.

M. LEVREL. – Parle-t-on simplement de rédaction des maquettes sous cet angle ?

M. LE PRÉSIDENT. – Aujourd'hui, dans les maquettes, il est demandé par les textes à l'UPEC de pouvoir à la fois avoir une approche des connaissances, mais aussi que l'on puisse créer des compétences.

M. LEVREL. – Je suis d'accord sur ce qu'est une compétence...

Mme CADUSSEAU. – Comme cela est précisé, les blocs de compétences sont des ensembles de compétences qui seront regroupés dans des blocs. On distingue les compétences en termes de macro-compétences, c'est-à-dire telles qu'elles apparaissent dans les fiches RNCP. Ensuite, si vous voulez aller plus loin, vous avez des micro-compétences à l'intérieur de ces macro-compétences.

M. LEVREL. – Je vais préciser ma question. J'ai une notion de ce que sont les compétences — pas très précise, car je ne suis pas un expert, mais étant à l'ESPE, j'en ai déjà entendu parler —, mais que signifie « le développement d'une approche par blocs de compétences » ? En quoi cela va-t-il transformer la pratique pédagogique ? Écrire une maquette en attribuant des blocs de compétences à certaines UE ne transforme pas l'enseignement de ces UE. Si l'on doit transformer la pédagogie, cette phrase signifie-t-elle que l'intégralité des UE subiront une transformation pédagogique pour enseigner sous l'angle des compétences, ou s'agit-il simplement d'une présentation de l'offre de formation sous l'angle des compétences, mais une présentation vis-à-vis de l'extérieur ?

Mme CADUSSEAU. – Je vais en parler tout à l'heure lors de la présentation du projet d'offre de formation, mais vous l'avez certainement vu, puisqu'il était à votre disposition : c'est un autre regard sur la façon dont nous dispensons les enseignements. Nous considérons davantage ce que l'étudiant sait et sait faire

plutôt que la connaissance stricte, la façon dont il s'approprie la connaissance, c'est-à-dire comment il est capable de manipuler et intégrer la connaissance plutôt que de la restituer, sans que l'on ne sache parfois s'il a bien intégré la connaissance et s'il sait l'utiliser. Voilà ce qu'est la compétence.

M. TUTIN. – Il y a aussi un débat sur l'approche par compétences et la transformation importante qu'elle est susceptible d'apporter dans le fonctionnement de l'enseignement, dans son contenu et dans le mode d'évaluation des étudiants. Il y a une différence, voire une opposition avec une approche par connaissances.

Il est vrai que jusqu'ici, l'université s'est quand même caractérisée par le fait de transmettre des connaissances. L'approche par compétences ne peut pas se placer derrière la banalité des mots ou la notion de blocs de compétences.

Le projet PULSE qui est en phase de mise en œuvre est clairement un projet orienté vers cette transformation des approches pédagogiques et des contenus d'enseignement, et il y a effectivement une inquiétude autour de la signification exacte de cette transformation à venir de l'enseignement.

Mme CADUSSEAU.– C'est bien ce que je disais : il n'y a pas disparition des connaissances. L'université est bien là pour enseigner et transmettre des connaissances. La seule chose, c'est que nous évaluerons différemment comment ces connaissances seront acquises et intégrées, mais les connaissances deviendront le cœur de notre enseignement. Après, c'est une méthode qui sera différente, avec des évaluations qui seront également différentes, et c'est dans l'évaluation des compétences que la transformation sera la plus grande.

Mme de SUREMAIN.– Si l'on repart de la définition des compétences, elles prennent très au sérieux les connaissances. Elles les prennent même tellement au sérieux que le fait de travailler les compétences et la capacité à mobiliser des connaissances constitue un enjeu majeur. Avoir des connaissances, mais ne pas être capable de les

utiliser, revient finalement à ne pas avoir de connaissances. Une approche par compétences mobilisera en situation ou face à une difficulté des connaissances et des savoir-faire pour justement arriver à appréhender ces difficultés. De fait, les compétences prennent très au sérieux les connaissances.

M. TUTIN. – Si je peux me permettre, je vais vous lire l'article 9 de l'arrêté licence.

Mme CADUSSEAU.– Nous ne faisons qu'appliquer cet arrêté.

M. TUTIN. – « *Sur le plan pédagogique, les parcours de licence sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement afin de séquencer les apprentissages. La définition des blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à exercer en autonomie l'activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle.* »

Je pense que c'est un bon résumé, et qu'au besoin, nous pourrions rajouter « connaissances » au terme « compétences ».

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons le faire, mais nous ne faisons en fait pas autre chose que de citer l'arrêté licence. Nous n'inventons rien. Le projet appliquera cet arrêté. C'est aussi ce que nous demandent les textes.

M. MELLOUK.– Dans l'arrêté, on cite à la fois « connaissances » et « compétences ».

M. LE PRÉSIDENT.– Alors mettons ces deux termes. Ce n'est pas un problème.

M. MELLOUK.– Je dis cela, car derrière, il y a quand même une vision différente de ce que nous avons connu, c'est-à-dire que l'enseignement devrait également préparer à des métiers. Il ne devrait pas simplement préparer à l'utilisation des connaissances, mais aussi à des métiers. Lorsque l'on a des adeptes de cette vision-là, le risque est de dire que nous avons peut-être des métiers éphémères. Préparerons-nous uniquement à des métiers éphémères, ou au contraire, donner

une forme de bloc solide à l'apprenant ? C'est la raison pour laquelle l'arrêté cite les deux à la fois.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons ajouter « connaissances et compétences ». Nous allons reprendre le terme. Ce n'est pas un problème.

Mme CADUSSEAU.– Je vous rappelle quand même que dans le cadrage qui vous a été transmis pour monter l'offre de formation, au mois d'octobre me semble-t-il, il était question de connaissances et de compétences. J'ai toujours associé « connaissances » avec « compétences », car pour moi, cela va de soi. Il faut qu'il y ait une transmission de connaissances avant de pouvoir évaluer les compétences.

Après, l'université forme-t-elle à des métiers ? Les écoles d'ingénieurs, les licences professionnelles et les IUT le font sûrement, mais dans son ensemble, l'université n'a pas pour mission de former à des métiers. Elle essaie de rendre ses enseignements professionnalisant. « Métiers » et « professionnalisant », ce n'est pas tout à fait pareil.

M. LE PRÉSIDENT.– Rajoutons « connaissances ». Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

M. LEVREL.– Je ne sais pas si c'est évident par rapport à mon intervention, mais le fait de rajouter « connaissances » ne lève pas les obstacles que j'ai mentionnés.

M. LE PRÉSIDENT.– Mais là, tu veux aller outre l'arrêté licence.

M. LEVREL.– J'essaye de réexpliquer. Dans la façon dont est formulé l'arrêté licence, du moins dans ce que j'en comprends, c'est que l'on nous demande comment doit être présentée l'offre de formation. Christophe, est-ce bien ce que tu as lu dans l'arrêté que tu as cité ? Est-ce ainsi que tu le comprends ? Pour ma part, je vois cela comme la rédaction ou la présentation de l'offre de formation.

Dans quelle mesure cela doit-il impacter les pratiques pédagogiques, puisque nous sommes dans la section « transformation pédagogique » ? Dans quelle mesure l'ensemble de la communauté enseignante a été consulté sur ce point, puisque c'est

elle qui devra mettre en œuvre de nouvelles pratiques si l'objectif est d'instiller de nouvelles pratiques dans l'intégralité des formations ?

Enfin, l'arrêté licence s'applique aux licences.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, et encore en doctorat. C'est ainsi qu'a été demandée la note d'information, et c'est ainsi qu'elle est remontée, avec « connaissances » et « compétences ».

M. LEVREL.– Enfin, j'ai lu le document général sur l'offre de formation, et il est bien rappelé que comme nous l'avons soulevé et comme vous l'aviez signalé lors du congrès, le projet PULSE est un projet expérimental, un projet qui permet l'expérimentation pédagogique, et dont les résultats ne seront évidemment généralisés que s'ils s'avèrent concluants. Autrement dit, nous ne nous lançons pas tête baissée dans de nouvelles approches que nous généralisons à l'ensemble de l'université pour s'apercevoir 10 ans plus tard que les étudiants se trouvent dans des voies sans issue à cause de nouvelles méthodes qui auraient été mises en œuvre sans recul. Ce point de vue très nuancé contraste selon moi avec le futur simple qui me paraît, comme je l'ai dit, assez imprécis dans cette rédaction, et qui pourrait être développé. L'objectif sera le développement d'une approche par blocs de compétences, sans que nous sachions exactement ce qui est impacté.

M. LE PRÉSIDENT.– Il est vrai que derrière, il n'y a pas de volonté, ce n'est pas une politique top-down... C'est quelque chose qui sera évalué.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Une intervenante. — Dans le document, il est fait état d'une « recherche ambitieuse en prise avec la société et son territoire ». Que recouvre précisément ce territoire ?

M. LE PRÉSIDENT.– Le territoire de l'UPEC se trouve à l'est de la Marne. C'est là où nous avons une responsabilité par rapport à un territoire qui est notre territoire géographique. Notre territoire peut aussi être celui d'une alliance européenne. Auriez-vous d'autres propositions ?

Une intervenante. — Ma question portait sur ce que recouvre « son territoire ».

M. LE PRÉSIDENT.— L'UPEC s'étend de Fontainebleau à Saint-Denis, en passant par Vitry, Torcy, Livry-Gargan, Sénart, etc. Nous nous étendons de Fontainebleau à Saint-Denis. C'est un territoire académique. D'ailleurs, on fait ici plutôt référence à l'académie. C'est aussi le bassin de vie des étudiants.

Voilà la définition de notre territoire. Ce terme n'a pas d'autre connotation.

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? Je vous propose alors de voter ce projet.

Qui s'oppose ? Procurations, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations, qui s'abstient ?

| |
|--|
| Le projet d'établissement est approuvé à l'unanimité. |
|--|

1.4 Présentation du nouveau dispositif d'invitation des enseignants-chercheurs étrangers à l'UPEC

M. LE PRÉSIDENT.— Passons à présent à la présentation du nouveau dispositif d'invitation des enseignants-chercheurs étrangers à l'UPEC.

M. ZIDI.— Il s'agit en fait d'une proposition de modification de la procédure de recrutement des invités, car comme vous le savez, chaque année, nous sommes amenés à statuer en CAC restreint sur ce type de recrutement. Vous avez une note qui a été déposée sur le SharePoint, d'ailleurs avec un certain nombre de chiffres et un historique en termes de nombre de personnes invitées depuis 2015-2016 jusqu'à 2017-2018. Au travers de la procédure qui était en cours, cela nous a permis d'avoir une réflexion pour modifier cette procédure.

Les raisons sont multiples. La première, c'est qu'effectivement, d'un point de vue rémunération de ces enseignants invités, il apparaît clairement que dans la configuration actuelle, il s'agit d'une charge importante pour l'université. En effet, comme vous le savez, tout du moins pour les professeurs recrutés — ce qui

correspond à peu près trois quarts des invitations —, nous sommes au niveau de l'indice 1119, ce qui induit des charges patronales importantes au niveau du budget de l'université. L'objet de ces modifications est donc de revoir le système de rémunération de ces invités.

D'autre part, nous sommes clairement rendu compte que nous n'avons pas nécessairement le recul, tout du moins un bilan, de ce qui est fait au travers de ces invitations, d'autant plus que comme vous avez pu le constater — et cela a clairement été indiqué au niveau du projet d'établissement qui a été voté précédemment —, la politique internationale de l'université est dans une dynamique importante depuis nos prises de fonction, et nous souhaiterions que ces recrutements d'invités rentrent dans ce processus, ce qui signifie que nous ayons une vue précise de ces invitations. Nous pourrions en reparler d'ici quelques instants.

La proposition qui vous est faite est la suivante : la prise en charge des enseignants-chercheurs invités se ferait dans le nouveau dispositif, non pas comme je l'avais indiqué précédemment, c'est-à-dire au travers de l'indice 1119, mais au travers d'un financement forfaitaire, donc horaire. Ce qui a été instruit au travers de ces dossiers, c'est que les invités restent en moyenne 15 jours à ~~sur~~ l'université, alors que comme vous le savez, les demandes sont souvent d'un mois. C'est la première chose, sachant que quatre heures d'enseignement sont en moyenne données par ces invités, contrairement à un enseignement classique ou à une conférence. L'idée de cette nouvelle grille de rémunération est de partir de ces quatre heures d'enseignement au sens général — puisque j'ai parlé de conférences — et d'introduire un taux horaire qui serait de 80 euros par heure. Cette somme correspond en fait à une moyenne que nous pouvons observer par ailleurs. Dans notre cas, cela reviendrait à 320 euros par semaine pour l'invité.

Se rajouterait également à cette rémunération horaire le forfait jour. En Ile-de-France il est estimé à peu près à 120 euros par jour. Dans cette prise en charge seront comptés les frais de transport, avec un billet plafonné à 1 100 euros.

Tout ceci pour dire que l'estimation pour un invité et pour 15 jours — ce qui correspond à la durée moyenne — reviendrait en fait à 3 809 euros, sachant que pour un mois, le montant serait de 6 518 euros. Nous voyons donc bien que par rapport à la configuration précédente, nous faisons une économie, et ce financement dégagé permettrait à l'université de l'utiliser autrement. À partir de ce budget dégagé, nous souhaiterions pouvoir financer des allocations de recherches doctorales.

De toutes les façons, nous ne changerions pas le processus d'appel à projets – nous pourrions l'appeler ainsi pour les invités. Il y en aurait deux par an, le premier en mai ou juin – le prochain aura d'ailleurs lieu au mois de juin – pour des invitations au premier semestre de l'année prochaine, et le second appel à projets en novembre pour des invitations au second semestre. Nous ne changerions également pas les arbitrages qui seraient rendus par le conseil académique restreint, comme c'est actuellement le cas.

Dans cette nouvelle procédure, nous avons également souhaité impliquer la DRI (la Direction des relations internationales) aux discussions lorsque nous serons amenés à délibérer ou à arbitrer sur les différents projets qui nous seront proposés. Nous souhaiterions également avoir un compte rendu de ces invitations, un bilan qui serait transmis au CAC restreint en fin d'année universitaire, ce qui pourrait donner lieu à des échanges ou à des observations entre les élus, et éventuellement orienter le processus. Il s'agit d'être vraiment dans une démarche interactive avec les composantes sur ce sujet.

En résumé, voilà le nouveau dispositif que nous souhaiterions apporter au sujet du recrutement des invités. Si vous avez des questions ou des remarques, nous pouvons bien évidemment en débattre ici.

Mme PELZ.– Si je comprends bien, les invités bénéficieront d’une prise en charge de leur séjour sur la base des frais réels et non pas d’un forfait.

M. ZIDI.– Une avance sera également possible pour les invités, puisque jusque-là, nous n’étions pas dans ce cadre-là. Les choses pourraient être préparées en amont.

Mme PELZ.– Pour les transports, la prise en charge s’effectue-t-elle, elle aussi, au réel ?

M. ZIDI.– Ce sont des coûts moyens qui ont été instruits. S’agissant de la somme attribuée aux déplacements, les 1 100 euros représentent un plafond.

Mme PELZ. — [Inaudible 3 – 11'50].

M. ZIDI.– Une autre question qui a été posée en aparté lors de ce CAC, c’est qu’une fiche a été mise sur le SharePoint, et les frais de séjour qui y sont indiqués concerneraient les jours travaillés. Effectivement, la question légitime qui peut être posée concerne l’exemple qui a été évoqué tout à l’heure, c’est-à-dire celui d’un invité qui est là pendant une semaine qui inclurait un jour férié, par exemple l’Ascension, et l’on pourrait se demander comment cela pourrait se passer dans ce cas. Il ne s’agit pas d’être «avare» sur ces aspects-là, et ce sera bien évidemment pris en charge. C’est ainsi que je conçois les choses.

Un intervenant.– Ne serait-il pas possible de fonctionner par forfait ? Cela nous éviterait de devoir demander à tous nos invités de conserver leurs factures.

Mme CASTELAIN.– Il n’y aura pas de justificatif à conserver. Il y aura un forfait-jour pour le logement et le repas. Il y aura également un forfait-heure pour la rémunération de base. S’y ajoute le remboursement des frais de voyage qui se fait par notre prestataire.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela facilite sérieusement les choses.

M. MATHIEU.– J'aurais deux questions. Supposons qu'on invite un collègue enseignant ? pour faire aussi de l'animation et de la recherche. Comment procédera-t-on ? Est-ce que cela sera comptabilisé au regard de son activité enseignante ?

D'autre part, par rapport aux désagréments que nous avons subis en début d'année avec certaines composantes, le fait de se voir refuser des invitations et de quand même inviter... Je n'ai pas bien compris en quoi le nouveau procédé permettrait de sécuriser ce genre de mésaventure.

M. ZIDI.– Entre nous, le nouveau procédé n'est pas forcément fait pour régler ce cas-là. Vous n'êtes pas sans savoir — tout du moins pour ceux qui sont présents au CAC restreint — que des décisions ont été prises dans le passé par ce même CAC restreint, mais elles n'ont pas été respectées.

Après, c'est comme tout. Une décision a été prise, et il faut la respecter. Nous avons réglé ce problème-là pour cette année. Les collègues ont été avertis. De fait, j'espère que cela ne se reproduira pas.

Concernant l'autre question, comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque l'on parle d'enseignement, c'est au sens large. Cela inclut les conférences, etc.

M. MELLOUK.– Si j'ai bien compris, l'enseignant-chercheur que nous inviterons sera dorénavant payé en ce que j'appelle des « frais de mission », c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'établissement du même salaire. Cela nous fait des économies de charges et autres, ce qui n'est pas négligeable. De fait, ils ne seront pas salariés de l'UPEC ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ils ne peuvent pas être salariés.

Mme CASTELAIN. — [Inaudible 3 - 16'15].

M. MELLOUK.– Ils seront comme des vacataires. Cela signifie qu'il n'y a pas d'établissement de salaire. De fait, est-ce relié ou non — il s'agit vraiment d'une question très technique — à l'établissement de la convention d'accueil ? Dans l'ancien système, les étrangers avaient nécessairement besoin que nous leur

établissements des conventions d'accueil signées en amont par le Président, puis par la préfecture. Sommes-nous encore dans ce cas de figure ?

Dans la convention d'accueil, il y a le cadre A et le cadre B, et dans le cadre B, il est obligatoire de renseigner la partie qui finance sous forme de salaire les relations du collègue en question. C'est une question technique.

Un intervenant.– Même s'ils ont un salaire d'origine ?

M. MELLOUK.– Tout à fait.

Mme CASTELAIN.– Cette convention d'accueil sera toujours nécessaire pour les invités. Il y a une base de rémunération. Ils auront quand même un salaire.

M. MELLOUK.– Cela ne passera jamais à la préfecture. Si j'ai bien compris, la base de rémunération se fait sur la base de quatre heures rémunérées à 80 euros, ce qui ferait 320 euros. Le salaire en question ne porterait donc que sur ces 320 euros. Il n'y aura pas de *per diem*, puisque les *per diem*, ce sont des frais de mission. De fait, la préfecture tiquera là-dessus.

Il y a des bases au niveau de la préfecture pour faire venir tout étranger en France...

Mme CASTELAIN.– Au service du personnel enseignant, nous nous occupons des chercheurs invités qui n'ont pas de base de rémunération, et nous leur établissons des conventions d'accueil.

M. MELLOUK.– Et la préfecture est d'accord ?

Mme CASTELAIN.– Oui. Nous n'avons jamais eu de soucis avec les chercheurs invités pour lesquels nous établissons des conventions d'accueil.

M. MELLOUK.– Sans qu'il n'y ait de base de financement ?

Mme CASTELAIN.– Tout à fait. Je vais tout de même vérifier ce point, mais en tout cas, le plus grand nombre de conventions d'accueil, c'est pour les chercheurs invités.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres questions ou remarques à ce sujet ? C'était un point d'information.

1.5 Information et appel à manifestation d'intérêt relatifs à l'appel à projets

Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence

M. LE PRÉSIDENT.– Passons au point d'information suivant concernant l'information et l'appel à manifestation d'intérêt relatifs à l'appel à projets SFRI.

Quel en est l'objet ? Au niveau des IDEX, nous devrions avoir un appel d'offres qui devrait paraître en juillet. Nous n'avons aucune idée de ce que sera cet appel d'offres, mais il nous faut tout de même sérieusement nous y préparer. Cet appel d'offres partira de deux établissements, dont Gustave Eiffel, et intégrera sans doute une architecture autour de la formation et de la recherche. Il intégrera sûrement les Labex. Nous en avons discuté ce matin, et effectivement, les Labex seront très parties prenantes d'un appel d'offres SFRI. Cet appel d'offres laissera également beaucoup de marge de manœuvre. Il y a en effet pas de thématique, et tout est assez libre. C'est très différent des EUR que nous avons pu voir, et le périmètre est plus souple.

Aujourd'hui, il est certain que nous serons dans SFRI, c'est-à-dire que nous allons pouvoir être accompagnants du projet SFRI qui va certes partir de choix de Gustave Eiffel, mais qui va évidemment interagir avec les laboratoires.

De fait, nous souhaitons informer toute la communauté à travers un document qui sera rédigé par Simon et Josette. Vous aurez un point d'information, et vous recevrez ce document — qui peut être très court — pour vous demander de vous mobiliser avec les contacts qui sont évidemment les contacts naturels que vous avez ou autour de thématiques qui vous paraissent extrêmement pertinentes avec les collègues de l'UPEM, que ce soit pour des Labex ou pour des choses qui existent déjà et sur lesquelles nous pourrions rentrer dans SFRI.

Du côté de Saclay, j'attends de revoir Sylvie RETAILLEAU mais si vous avez des liens naturels avec Saclay, je pense qu'il serait intéressant, avec vos collègues de Saclay, de dire qu'effectivement, il y a une ouverture.

Nous allons écrire cela, car à ce stade, nous n'avons pas d'appel d'offres. Nous ne pouvons donc être que peu précis, mais nous constatons que cela tournera autour de la formation recherche, toujours avec des bourses doctorales à la clé, mais aussi de l'international.

Compte tenu du fait que nous nous retrouverons à un moment donné en juillet, même s'il faut a priori répondre en fin d'année, nous nous retrouverons avec un appel d'offres sur lequel beaucoup de gens se sont mobilisés, parce que certains ont probablement déjà un appel d'offres, en tout cas dans les grandes lignes.

Il nous faut donc être un peu vigilants, car les EUR nous ont donné une grande pression, nous allons effectivement pouvoir y aller au petit trot avant de passer au galop.

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt qui sera probablement davantage détaillé dans les petites lignes que nous vous adresserons, mais avec un périmètre qui demeurera un peu flou.

M. GILBERT.– Très rapidement, l'idée est de savoir qui, au sein de l'UPEC, réfléchit à candidater à SFRI avec nos partenaires. Où en êtes-vous de vos projets ? Avez-vous déjà avancé sur un groupe ou sur une thématique ? C'est en fait un travail de recension des projets qui existent, avec l'idée que nous allons peut-être pouvoir les combiner, utiliser certaines idées dans le projet pour améliorer un travail collectif qui inclurait deux ou trois projets que nous pourrions réunir, mais aussi identifier les forces qui pourraient se rejoindre, sachant que nous ne sommes pas porteurs et que nous allons également devoir nous adapter à ce que notre partenaire ne proposera. Avant que nous discussions avec notre partenaire, il faut que nous ayons une photographie des projets qui naissent au sein de l'UPEC.

Vous ne serez pas invités à rédiger un long document, mais nous vous donnerons quelques petits indices, et il s'agirait plutôt de nous indiquer, selon un format libre, quels sont les avancements des projets au sein de vos laboratoires et de vos UFR.

M. LE PRÉSIDENT.– Avez-vous des questions ?

M. TUTIN.– J'ai noté le terme d'« accompagnant » qui me paraît un peu inquiétant. L'accompagnant, c'est le partenaire...

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un mauvais terme. C'est un partenaire.

M. GILBERT.– J'ai pourtant employé le terme de « partenaire ».

M. TUTIN.– Oui, mais quelle serait la nature du partenariat ?

M. LE PRÉSIDENT.– Le partenariat est total, c'est-à-dire qu'effectivement, dans les EUR, l'École des Ponts était partenaire. Là, il s'agit d'être en partenariat total sur un projet scientifique, la construction d'un projet. Je pense au Labex Futurs urbains : plein de choses vont interférer avec les collègues d'ici. Je pense que beaucoup de collègues qui y participent auront de nombreuses idées. Il peut s'agir de l'intelligence artificielle de façon un peu plus transversale, un sujet que nous avons un peu abordé. Il peut également s'agir de sciences humaines et sociales, d'objets portés sur d'autres actions. Nous sommes donc partenaire total, sauf que ce n'est pas nous qui déposons le projet. De toutes les façons, les forces de l'UPEM ne leur permettent actuellement pas d'être réellement en grande puissance de feu pour SFRI.

M. TUTIN.– Mon autre question concernait l'ouverture sur Saclay. Quid d'autres ouvertures sur d'autres universités franciliennes ?

M. LE PRÉSIDENT.– Aucune ouverture de Paris 7. Je pense que ce sera plus fermé du côté de Paris 7.

Mme de SUREMAIN.– L'idée est effectivement de recenser les projets qui sont en train de se faire, mais la proposition consiste également à susciter des projets en essayant de préciser ce que l'on peut savoir pour l'instant du cadre SFRI. Ce que

nous pouvons en savoir, c'est que l'UPEC est bien un partenaire extérieur de l'I-SITE, et à ce titre, elle peut tout à fait participer à des projets. Il y a même une demande de participations des équipes de l'UPEC. La limite, c'est qu'effectivement, l'UPEC ne pourra pas être porteuse de SFRI. Cela dit, la question a encore été abordée ce matin, et les membres des Labex sont extrêmement favorables à un périmètre large de ces projets SFRI afin qu'ils soient le plus fédérateurs possible, même si le portage sera assuré par [Inaudible 3 - 28'11]. Cela n'empêche pas d'être tout à fait actif dans les projets et de bénéficier de certains financements.

De fait, l'idée est de faire le point sur les projets collaboratifs ouverts. À l'UPEM, il peut également s'agir de l'ESIEE qui est membre de l'I-SITE. L'ENPC est encore membre de l'I-SITE. Cela ouvre tout de même le champ des collaborations.

Ceci aussi pour vous informer qu'il y a quelque temps, une réunion tout à fait exploratoire s'est tenue sur la question de l'intelligence artificielle. Serait-il possible d'avoir des forces sur ces questions d'intelligence artificielle au sein de l'UPEC qui pourraient participer à des projets. Plusieurs pistes sont apparues. Une enquête, un questionnaire très systématique sera envoyé à tous les laboratoires. Je n'en dis pas plus pour le moment, car cela va être fait très rapidement.

L'objectif est de faire l'état des lieux pour savoir qui pourraient participer à des projets dans le cadre de SFRI, et bien évidemment en ne se limitant pas à l'intelligence artificielle.

M. LE PRÉSIDENT.– Pour être plus précis, s'agissant des autres universités, si on vous demande d'y participer, vous pouvez évidemment le faire. Par exemple, Paris 7 n'a pas fait de message. Il n'empêche que dans le cadre du campus spatial, Hervé COTTIN a justement été abordé par l'Observatoire de Paris pour participer au dispositif dans le cadre d'un projet SFRI. Je dirais qu'il s'agit d'une approche d'individu à individu. S'il y a besoin de renforcer l'UPEC à travers un projet plus collectif, allons-y. Il n'y a pas de limites autour du périmètre des universités dans le

cadre des IDEX, sauf que nous n'avons pas eu de contact direct disant : « Ce serait super que vous soyez avec nous », sauf pour le campus spatial. Si vous avez des contacts, avec plaisir.

Avez-vous d'autres questions ? Dès que nous aurons des précisions, nous vous les ferons parvenir au fil de l'eau.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Approbation du dossier d'accréditation de l'offre de formation

M. LE PRÉSIDENT.– Passons à formation et recherche avec la demande d'approbation du dossier d'accréditation de l'offre de formation. Josette, vous avez la parole.

Mme CADUSSEAU.– Je vais vous présenter une étape fondamentale dans la vie d'un établissement comme les autres qui est la présentation du dossier d'accréditation pour la nouvelle offre de formation 2020–2023.

Cette présentation se divise en quatre parties, mais la première et la quatrième correspondront à des rappels. Le cœur de la présentation se situe dans les points 2 et 3 avec la stratégie et la structuration de l'offre de formation.

Une nouvelle accréditation de l'offre de formation de l'UPEC pour le plan quinquennal qui commencera à la rentrée 2020 et qui s'arrêtera à l'année universitaire 2020/2024. Entrent dans le cadre de cette procédure d'accréditation l'ensemble des diplômes de santé, licences, licences professionnelles, DEUST et Masters. Il s'agit d'une évaluation globale de l'architecture de l'offre de formation et du projet stratégique de l'établissement. L'HCERES évalue surtout la capacité de l'établissement à mettre en œuvre son offre de formation, que ce soit sur le plan pédagogique ou organisationnel, mais il regarde également si nous avons les moyens en termes de ressources humaines et les moyens financiers pour assurer le déploiement de cette offre de formation.

Les éléments d'évaluation sur lesquels l'HCERES se basera sont tout d'abord le projet politique et stratégique de la nouvelle offre de formation que je vais vous présenter à partir de la fiche DA02 que vous avez la possibilité de consulter à partir du SharePoint. Il s'agit de l'ensemble des fiches « offres de formation champs », de la présentation de la structure plus précise de l'offre de formation avec les fiches AOF uniquement par mention, et non par parcours, ainsi qu'un ensemble de documents préparés par les services de la DEVE et regroupant la comparaison des parcours de l'offre de formation 2015–2019 avec celles que nous ferons remonter pour 2020/2024. Ce sont des documents auxquels vous avez eu la possibilité d'accéder. Vous avez également des listes de formation hors accréditation, c'est-à-dire les diplômes de DUT, d'ingénieurs, d'établissements et des écoles doctorales. Ces documents seront également remontés à l'HCERES.

Stratégie de l'offre de formation

S'agissant de la stratégie de l'établissement en matière de formation, cette université se définit comme une université multidisciplinaire avec une composante santé. C'est quelque chose de particulièrement important à présenter dans la mesure où nous sommes dans une période de réforme des études de santé, et à l'heure actuelle, les universités sont classées avec ou sans composante de santé vis-à-vis de cette réforme. En ce qui nous concerne, nous sommes avec composante de santé.

L'université est multi sites, multi campus, sur un territoire étendu de l'Est parisien – nous en avons déjà parlé précédemment. Elle se divise sur trois départements de taille très inégale, le 77 étant largement plus étendu que les deux autres. Ici, nos sites qui sont représentés par les points jaunes sont regroupés autour de Créteil, mais comme nous l'avons dit, disséminés jusqu'à Saint-Denis, Torcy et Fontainebleau dans le Sud.

Les objectifs de l'offre de formation sont listés ici, sous forme d'une synthèse qui reprend ce que vous avez dans le document DA02.

L'UPEC assure une mission de service public. Elle est au cœur de l'innovation depuis pratiquement sa création et elle a mis en œuvre de nombreux projets d'innovation. On fait appel à elle lorsqu'il est question de tester des projets, et elle est souvent université pilote.

L'offre de formation est destinée à répondre aux exigences de son territoire, c'est-à-dire aux attendus des étudiants de son territoire. Si l'on envisage des formations professionnalisantes et même si l'on ne doit pas répondre aux demandes des entreprises du territoire, ces formations préparent les étudiants afin qu'ils puissent s'adapter à ce qui est attendu sur le territoire.

Nous avons longuement insisté sur l'aspect réussites plurielles dans notre programme électoral. En effet, lorsqu'ils arrivent à l'UPEC, les étudiants n'ont pas le même objectif ni la même trajectoire, mais nous avons accompagné ces étudiants dans leur projet universitaire.

Le fait que les diplômes soient professionnalisants est quelque chose sur lequel nous insistons depuis longtemps. Ce diplôme professionnalisant de longue date ne démarrera pas avec ce prochain plan quinquennal, et nous en renforcerons bien sur la professionnalisation.

Les formations phares liées à la recherche sont fondamentales. Cela a déjà été souligné en début de séance. Nous sommes une université de recherche. Nous devons mettre en avant nos valeurs en termes de recherche dans nos formations.

S'agissant de la pédagogie innovante, je reviendrai là aussi sur cet aspect des choses.

Aussi, la formation est considérée comme un seul objet de la formation initiale, en passant par la formation apprentissage et la formation continue. C'est maintenant le terme consacré, la « formation tout au long de la vie » que nous développons à

l'UPEC, et dans la mesure où cela se prête toutes pour les diplômés, nos actions sont de la FI, de la FA et de la FC.

Cette stratégie d'établissement s'appuie sur cinq axes privilégiés. Je ne reviendrai pas sur les axes. Nous en avons discuté, et ils ont été validés au moment du congrès. Ce sont les mêmes axes sur lesquels s'appuie la politique d'établissement en recherche et en formation. En recherche et en formation, ils servent à fédérer les forces potentielles de notre université, et en formation, ils cherchent à décloisonner une offre de formation avant tout proposée par les composantes. Les axes stratégiques permettent d'assurer des relations entre ces composantes dans le montage des diplômés, et la transdisciplinarité permet la construction de bi-diplômes au niveau de plusieurs composantes, des doubles diplômés. C'est ce que nous avons construit avec l'exemple des EUR qui ont rassemblé plusieurs composantes sur des thématiques transverses.

Il s'agit d'une offre de formation par la recherche et pour la recherche. C'est en fait une priorité de la politique stratégique de l'établissement. La recherche est notre spécificité, spécificité des formations qui sont dispensées dans une université, et c'est là-dessus que nous devons nous distinguer. C'est en fait notre force par rapport aux écoles où il n'y a pas de recherche, et c'est quelque chose qu'il nous faut mettre en avant, à tous les niveaux de nos formations. Nous devons également mettre cette force en avant lorsque nous avons des collaborations à l'extérieur, des entretiens avec des membres extérieurs à l'UPEC.

La diffusion et la transmission de notre recherche dans nos formations se font grâce à nos enseignants-chercheurs rattachés aux structures de recherche et qui peuvent de fait transmettre ces méthodologies et ces savoirs issus de la recherche. Nous avons de très nombreux enseignants-chercheurs qui sont rattachés des équipes d'accueil, des équipes associées à de grands organismes de recherche tels l'Inserm,

l'IRD ou le CNRS, des équipes associées à des Labex, ainsi que des laboratoires qui sont tous d'excellence et reconnus au niveau international.

Tous les domaines disciplinaires sont couverts par ces différents laboratoires, des sciences exactes aux sciences expérimentales, des sciences humaines et sociales aux sciences de l'éducation, le tout formant un grand éventail de domaines d'accueil pour nos étudiants lorsqu'ils font des stages dans le cadre de leur formation. Les formations de second cycle s'ouvrent là aussi sur un large éventail d'écoles doctorales qui couvrent tous les domaines que je viens de citer.

Je citerai également le campus spatial, l'institut du numérique et l'institut du handicap, parce que ce sont des structures ou des dispositifs qui se développent. Le campus spatial est un projet qui a déjà commencé, tandis que l'institut du numérique et celui du handicap sont des projets à venir. Grâce à ces dispositifs, nous ambitionnons de former les étudiants à de nouvelles technologies de recherche.

Enfin — et là encore, ce n'est pas un laboratoire —, le service commun de documentation qui est en fait une porte d'entrée vers la recherche. Ce service est fondamental pour faire connaître aux étudiants les méthodes de bibliographie, par exemple, et un grand nombre d'actions formatrices y sont dispensées aux étudiants pour leur enseigner les méthodes d'accès à l'information et à bibliographie. Je signale ici la labellisation en cours de la bibliothèque pour obtenir un label selon le référentiel Marianne.

Cette offre de formation est en lien avec les écoles du site. Nous avons des écoles internes qui ont été rattachées à l'UPEC au cours de ces dernières années, et en particulier dans le cadre du dernier contrat quinquennal :

Tout d'abord, l'ESIPE, qui a été créée pendant le dernier contrat, une école d'ingénieurs qui a pour objectif de devenir une école de référence dans le domaine de la santé et du numérique. Par son historique et ses thématiques, elle a noué des

liens privilégiés avec un certain nombre de composantes de l'UPEC (sciences économie et gestion, sciences et technologies, IUT et médecine) avec lesquelles de nombreuses passerelles sont établies pour assurer des flux d'étudiants.

Vient ensuite l'ESPE pour la formation continue des enseignants-chercheurs du premier et du second degré et qui a établi des liens avec deux composantes en particulier, LLSH et sciences et technologies, dans le cadre de Masters visant la préparation au concours de l'éducation.

Les écoles de formations paramédicales, et particulièrement l'IFSI, sont revenues à la carte du territoire. Vous verrez que de très nombreux instituts IFSI des départements 77 et 94 sont localisés sur notre territoire. Là encore, durant le dernier contrat quinquennal, ces IFSI ont intégré l'université dans le cadre de l'universitarisation des formations paramédicales. Cela s'est concrétisé au niveau de la faculté de médecine à laquelle ils sont rattachés par la création d'un département d'études paramédicales qui prend en charge la partie sous responsabilité universitaire des formations médicales. Outre cette universitarisation des formations paramédicales à proprement dit qui confèrent une licence, cela s'est traduit au niveau de la faculté de médecine par la création de plusieurs Masters, ce qui permet aux élèves — parce qu'il s'agit d'élèves — de ces écoles de poursuivre leurs études vers un niveau bac+5. Dans cet ensemble de formations paramédicales, nous pouvons inclure l'institut de formation en ergothérapie et l'École supérieure de Montsouris qui héberge l'un des cinq instituts de formation des cadres de santé de l'Ile-de-France. Tout ceci contribue en fait à réenvisager la politique de santé de l'UPEC, en particulier avec un renforcement des formations paramédicales, avec un déploiement dans le Sud du département de la Seine-et-Marne, et par une association des formations paramédicales à des formations médicales de manière à mixer les populations étudiantes qui se retrouveront à un moment donné sur les mêmes lieux de travail.

Dans les écoles, un parcours de M2 est porté par le MVA, même s'il a très peu de liens avec l'UPEC au niveau de la formation. Je citerai l'école de l'Inserm — même si c'est une école d'excellence, c'est quand même très confidentiel — ainsi que les écoles du campus Descartes et de la commune qui ont particulièrement des liens avec l'EUP.

Comme je le disais tout à l'heure, il s'agit d'une offre de formation professionnalisante, en lien avec les entreprises du territoire. La formation par la recherche apporte cette spécificité innovatrice dans la professionnalisation, et ceci pour l'ensemble de nos formations FTLV.

Je mentionnerai ici l'importance de développer une formation continue de qualité, et à ce titre, le SCEPPE s'est engagé dans un dispositif de labellisation en cours. Un pré-audit a eu lieu au mois d'avril, et cela devrait se concrétiser à l'automne.

Des relations avec les collectivités locales et territoriales. C'est plus dans un esprit de co-construction et de co-développement, mais nous avons besoin de l'aide et du soutien des collectivités locales et territoriales. Le déploiement vers le sud de la Seine-et-Marne avec Fontainebleau en est un exemple. Des relations également avec les entreprises du territoire dans de très nombreux secteurs du secondaire et du tertiaire, mais aussi des relations — peut-être un peu plus confidentielles, mais pas moins importantes — avec des clusters et des pôles de compétitivité. Tout ceci contribue à la professionnalisation de notre offre de formation.

Je reviendrai sur quelque chose qui a été dit en début de séance : l'UPEC, via le SCUIO-BAIP, est soucieuse de renforcer le continuum bac-3/bac+3 en relation entre lycées et collèges. Dans le cadre de la professionnalisation des formations et du continuum bac-3/bac+3, nous sommes en train de monter ces trois projets de campus des métiers, pôle d'excellence : « prévention et gestion des risques et des crises en milieu urbain », « santé, autonomie et bien vieillir » et « bâtiment et développement durable ». Nous en avons déjà parlé.

Cette offre de formation favorise la réussite étudiante par l'innovation pédagogique, par l'accompagnement personnalisé et l'orientation/la réorientation des étudiants. Ce sont trois points qui relèvent l'application de l'arrêté du 30 juillet 2018. Pour assurer l'innovation pédagogique, il nous faut de nouveaux espaces dédiés à ces nouvelles méthodes d'apprentissage. Nous en avons un certain nombre, en particulier le Lab'Innov à la MIEE ainsi que le FabUval dans le bâtiment P qui est ouvert à tous, et pas uniquement à la faculté des sciences, même si c'est là qu'il se trouve – par hasard. Ce FabUval sera justement inauguré le 4 juillet lors de la première journée de transformation de la pédagogie qui se déroulera à l'UPEC.

La réussite étudiante est également l'objectif du projet PULSE qui commence à se mettre en place après son lancement officiel à la fin du mois de mars. Il s'agit d'un projet qui aidera l'UPEC à transformer ses méthodes pédagogiques. Nous sommes en effet contraint à passer en mode compétences, comme nous l'avons dit tout à l'heure, puisque cela rentre dans le cadre du plan Licence. Le projet PULSE nous aidera à aller plus rapidement vers cette transformation et certainement avec plus de facilité. Il se positionne surtout sur le premier semestre avec des tests de positionnement qui permettront d'apprécier la progression des étudiants. Il repose sur la formalisation du référentiel de compétences sur un travail explicite des compétences transversales au moment des enseignements disciplinaires. De fait, les enseignements disciplinaires et les connaissances demeurent. L'autre intérêt de ce projet PULSE est qu'il est associé à tout un volet recherche qui permettra d'évaluer en quoi l'innovation pédagogique est transformante et à quoi correspondra cette transformation des formations. L'impact de cette transformation sur l'apprentissage est également évalué, et nous pourrons bien sûr vérifier l'efficacité ou non de cette transformation, puis déployer ou non, à plus large échelle, ces dispositifs qui sont au départ expérimentaux.

Enfin, cette offre de formation est tournée vers l'international. L'UPEC est présente et active sur tous les grands programmes et sur de très nombreux réseaux internationaux (Campus France, Erasmus, MICEFA, SCI, etc.) il y aura bien sûr un renforcement des relations internationales avec un renforcement vers la mobilité entrante et sortante.

Vers la mobilité entrante, nous avons des formations en anglais qui permettent d'accueillir des étudiants anglophones, mais elles restent encore insuffisantes. Nous avons encore une quinzaine de formations, et c'est le même nombre que lors du précédent plan quinquennal. C'est encore trop peu, et cela ne s'est pas suffisamment développé. Tous les étudiants qui souhaitent venir en France ne sont pas des étudiants anglophones. Ils viennent bien sûr en France pour étudier le français ou en français, et nous avons un certain nombre de formations permettant d'acquérir la langue française, des formations en français/langues étrangères qui sont dispensées au niveau du Delcife. Le Delcife n'a pas que cette mission de formation, mais également une mission d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers. Les relations internationales sont elles aussi en train de mettre en place une certification de la qualité d'accueil et répondent donc au label « Bienvenue en France », et la demande sera finalisée au mois de juin.

En ce qui concerne la mobilité sortante, nos étudiants partent vers des pays étrangers grâce à des conventions et à des accords que nous avons avec de très nombreuses universités. Il faut remarquer que c'est surtout à l'occasion de stages que nos étudiants partent à l'étranger, et beaucoup moins pour des compléments de formations. Ce point serait donc peut-être à développer. Les Relations internationales disposent d'aides financières. Depuis cette année, elles reçoivent un financement par la CVEC pour justement faciliter cette mobilité sortante de nos étudiants, et ces aides financières sont bien sûr sur critères sociaux.

Les relations internationales Europe et hors Europe seront également renforcées. Elles sont très nombreuses et très enrichissantes pour l'UPEC. À présent, peut-être que la réflexion devrait se porter sur la restructuration géographique et thématique, l'idée étant de définir des profils types, et l'idéal serait de faire émerger un réseau associé à un axe stratégique de l'établissement.

Enfin, un exemple d'un projet qui est construit sur la bannière de l'UPEC, donc sur des thématiques de l'UPEC : le projet d'alliance européenne « UNES » autour des transformations numériques, sociales et environnementales qui regroupe six universités du sud de l'Europe, plutôt autour du bassin méditerranéen étendu avec le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Serbie et la Roumanie.

Structuration de l'offre de formation

Passons à présent à la deuxième partie de ce point, c'est-à-dire la structuration de l'offre de formation.

Cette offre de formation se fait sur une organisation en sept champs disciplinaires. Ces champs disciplinaires ont été définis à la fin de l'année 2018 et au début de l'année 2019. Ils ont été votés au niveau des instances. Ils sont légèrement différents de ceux qui ont porté l'offre de formation dans le plan précédent. Nous avons donc un champ « économie et management », « éducation, formation et intervention sociale », « études juridiques, politiques et échanges internationaux », « humanité, culture et société », « santé » — un champ qui change, car il a été associé à d'autres composants, et il se retrouve seul, même s'il est très étendu —, un champ « science, ingénierie et technologie » et un champ « villes, transports et territoires » qui concerne uniquement l'EUP, l'École d'urbanisme de Paris.

Dans ces organisations de champs, l'offre de formation qui a été remontée et élaborée par vous tous, l'ensemble des collègues, est indiquée ici avec un ensemble de données quantitatives qui ont été préparées par la DEVE. Je remercie grandement

les services de la DEVE pour la préparation de toute cette nouvelle offre de formation. Ils ont réalisé un énorme travail de soutien et d'appui à notre projet.

Vous avez ici des données quantitatives concernant l'ensemble des diplômes. L'ensemble de l'offre de formation est ici représenté par diplôme, en nombre de mentions par licence, avec la comparaison du contrat 2015–2019 et le contrat 2020/2024. Ce qu'il faut remarquer, c'est que nous avons un plus grand nombre de mentions en Master quand licence, mais c'est cohérent, puisqu'au niveau du Master, on commence à se spécialiser, et il y a beaucoup plus de mentions différentes et spécifiques par rapport aux licences. Nous notons également une légère augmentation du nombre de mentions, mais il ne s'agit pas forcément d'une augmentation du nombre d'enseignements, parce que certains parcours qui étaient précédemment regroupés sous une mention se sont scindés en plusieurs mentions, mais en définitive, cela restera relativement semblable. Vous avez donc huit mentions en plus, il ne s'agit pas forcément de huit offres de formation supplémentaires. Ici, pour rappel, vous avez les différents diplômes délivrés dans notre université – mais ils ne font pas vraiment l'objet de l'offre de formation qui est remontée.

Vous avez un document beaucoup plus précis accessible dans le SharePoint, avec les mentions proposées dans le contrat 2015–2019 et qui disparaissent, ainsi que les nouvelles mentions dans ce contrat 2020/2024. Il peut encore s'agir de modifications d'intitulés, pas forcément de nouvelles formations, mais d'une mise à jour des intitulés, comme je vous le disais tout à l'heure. Ici, par exemple, une seule licence de STAPS s'ouvre en quatre licences de STAPS, mais chacune avec un enseignement spécifique qui était pratiquement contenu dans la mention générique initiale. Vous avez donc les nouvelles mentions des Masters, des licences pro et des licences.

Vous avez ici le nombre de mentions spécifiques, c'est-à-dire les mentions hors nomenclature. Dans le cadre du plan 2015-2019, il y avait une mention de licence hors nomenclature. Ici, nous en proposons deux, mais ce ne sont plus des mentions pour lesquelles nous demandons des dérogations. Ce sont des mentions spécifiques, mais il faut quand même justifier l'intitulé de nomenclature spécifique. Donc deux licences et deux Masters.

Ici, le nombre de mentions qui sont co-accréditées. Vous n'êtes pas sans savoir que la précédente offre de formation avait été préparée dans le cadre d'une perspective de fusion avec l'UPEM, ce qui fait que de très nombreuses formations, en particulier les licences et les licences professionnelles, avaient été demandées avec une co-accréditation UPEC/UPEM. Cette co-accréditation n'a pas fonctionné suite à la non-fusion, et ces diplômes ne sont plus demandés, à l'exception de deux, dans un cadre de co-accréditation. Au niveau des Masters, ces co-accréditations avaient en revanche plus de sens, et il y en aura 18, mais pas toutes avec l'UPEM – je crois qu'il n'y en a que 16.

Ici, vous avez les mentions qui sont demandées avec des intitulés spécifiques, c'est-à-dire la licence de chimie-biologie pour la faculté des sciences, mais là encore, c'est un exemple, et non un nouveau diplôme. Cette formation a été intégrée dans une forme de parcours, dans une mention, et qui va s'individualiser avec cet intitulé « chimie-biologie ». « Administration et échanges internationaux », « management de la santé » et « droit et santé » sont d'autres mentions de Master spécifiques.

Vous avez ici une petite analyse, mais avec des limites : il s'agit d'une présentation de la répartition des mentions par champ, une répartition comparée entre 2015-2019 et 2020/2024. Seulement, les périmètres ne sont pas les mêmes. Il est donc un peu difficile de comparer deux camemberts lorsque le périmètre des champs n'est pas le même. C'est notamment ce qu'il se passe ici, la composante santé qui remonte le même nombre de mentions, mais son périmètre est différent, et elle se

retrouve dans une configuration différente pour 2020/2024. Nous pouvons par contre regarder la proportion entre les différents champs, et nous voyons des champs relativement riches en terme de nombre de mentions comme ici avec « économie et management », ex « économie et administration des organisations », le champ « sites », « humanité, culture et société » et le champ du droit.

Après avoir vu le nombre de mentions, regardons un peu le nombre de parcours à l'intérieur de ces mentions. Vous pouvez constater que les données sont relativement semblables, avec cinq parcours supplémentaires. Au global, cela nous indique une légère augmentation du nombre de formations, mais c'est quelque chose qui reste quand même relativement restreint.

Enfin, le nombre de doubles licences. Dans l'offre précédente, nous avons neuf doubles licences contre 11 à présent. Comme je le disais tout à l'heure, 15 formations sont dispensées en langue étrangère. Il me semble que ces formations sont dispensées en anglais.

Terminons avec le calendrier de ce qui nous attend. Nous sommes le 27 mai. Nous vous demanderons de valider cette offre de formation qui sera remontée au HCERES et à la DGESIP. Cette offre sera également proposée à validation au CA du 29 mai. Le 3 juin, nous devons renvoyer au HCERES, sur le site Pélican, l'ensemble du dossier avec les différents éléments que je vous ai listés. De juillet jusqu'à fin septembre, le HCERES évaluera votre dossier avec un rapport provisoire et une visite du comité HCERES prévue pour le 25 septembre. Pendant le mois d'octobre, le HCERES transmettra son rapport définitif sur le dossier d'accréditation. Comme pour les autoévaluations, nous aurons la possibilité de formuler une réponse aux observations du HCERES, et le dossier sera transmis à la DGESIP pour le rapport définitif, avec d'éventuelles observations de l'UPEC. En novembre 2019 nous préparerons — mais nous avons déjà commencé — l'affichage de la note sur le site de l'UPEC, puisqu'il faut que tout ceci soit fonctionnel pour le début de la campagne

« Parcoursup » qui débutera fin 2019 pour cette nouvelle offre de formation qui ouvrira en 2020. Avant la fin 2019, nous aurons le retour du Ministère par rapport à l'accréditation de la nouvelle offre de formation.

M. LE PRÉSIDENT. – Josette, merci pour ce très beau travail, et merci également aux services pour nous avoir fourni ces tableaux. C'est un très beau travail collectif.

Avez-vous des questions pour Josette ?

Mme CADUSSEAU. – Tout à l'heure, j'ai remercié la DEVE de façon très appuyée, en particulier Ourda HARIR et Nathalie PERICHON qui se sont saisis de ce dossier et qui ont effectué ce travail énorme. Je remercie également tous les collègues qui ont fait remonter ces offres de formation, tous les relecteurs qui ont travaillé dans des conditions très difficiles, parce que nous n'avions pas tous les dossiers. Les dossiers sont arrivés au compte-gouttes, et encore, certains sont restés incomplets jusqu'à la fin. C'est vraiment un très gros travail, et je remercie tout le monde.

M. LEVREL. – Comme je l'ai un peu évoqué tout à l'heure, dans le document de présentation du dossier d'accréditation DA02, j'ai lu à la page 11 que les dispositifs de PULSE ne seront essayés que s'ils sont bien sûr porteurs de bénéfices en termes de réussite étudiante. Je vous remercie d'avoir apporté cette précision. Néanmoins, il est écrit à la page précédente que le projet PULSE permettra de transformer l'ensemble de l'offre de formation. Cette tournure me paraît un peu messianique.

Mme CADUSSEAU. – Que proposez-vous ?

M. LEVREL. – « pourra permettre » ou « pourrait permettre ».

Mme CADUSSEAU. – Nous le mettrons alors au futur. De toutes les façons, cela sera évalué. Je pense que personne ne déploiera un dispositif si les résultats ne sont pas la hauteur des hypothèses.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous modifierons la formule et trouverons le bon temps.

M. LEVREL. – C'est à la fin de la page 10.

Mme CADUSSEAU.– Ce qui sera voté, c'est la remontée de l'ensemble de ce dossier au HCERES et de l'offre de formation à la DGESIP. Vous avez remarqué qu'aucun élément de soutenabilité a été remonté. Cela a été demandé par le ministère, et nous ne voterons pas dessus. La soutenabilité sera évaluée plus tard, lorsque nous pourrons avoir les données du réalisé et du prévisionnel, ce dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. MELLOUK. – Toujours dans le document DA02, page 4, un certain nombre d'actions de formation sont mises en avant. Lorsque je lis ce qui est écrit par rapport à ce qui nous a été présenté tout à l'heure, un certain nombre d'actions sont mises en avant, mais lorsqu'il s'agit de l'Afrique, il est beaucoup plus question d'Afrique subsaharienne, mais pas du tout du Maghreb. Or, dans l'autre document que nous avons lu tout à l'heure, le Maghreb est également mis en avant. S'agit-il d'un oubli ?

Mme CADUSSEAU.– Non, ce n'est pas un oubli. Nous entretenons des relations très actives avec le Maghreb. Aujourd'hui, je n'ai pas parlé d'Afrique subsaharienne.

M. MELLOUK. – Non, dans le document.

Mme CADUSSEAU.– Il me semble que le Maghreb est annoncé dans ce document, et en particulier pour l'ESIFE. Il me semble que je mentionne la création d'une école au Maroc. Sinon, nous pourrions le rajouter.

M. MELLOUK. – C'était le fait d'avoir rajouté « subsaharienne ».

M. LE PRÉSIDENT.– Oui. Nous mettrons juste « Afrique ».

Une intervenante.– Ma question concerne vraiment la forme : ne serait-il pas souhaitable que les noms des dates soient de la même dénomination dans le sujet établissement et [Inaudible 5 - 17'30] ?

M. LE PRÉSIDENT.– C'est une bonne idée.

Mme CADUSSEAU.– Ce sera revu. C’est un document qui vous a été donné huit jours avant la tenue de ce Conseil, et quelques coquilles doivent effectivement être corrigées.

M. FRETIGNE. – Je souhaiterais me prêter un exercice qui m’est à présent familier — beaucoup d’entre vous le savent — et que j’affectionne particulièrement, puisque nous arrivons bientôt au point sur les questions diverses. Josette, je souhaiterais m’associer à toi, et je pense que l’ensemble des élus s’associeront à moi pour remercier l’équipe qui a travaillé sur ce dossier, ainsi que l’ensemble des personnels administratifs. C’est un dossier extrêmement majeur pour l’établissement. Je pense qu’il est bon de le rappeler, et cela fait écho à mon intervention de tout à l’heure. Nous constatons que nous avons de plus en plus d’étudiants et d’enseignants-chercheurs qui développent de bons projets. Il me paraît donc important que les élus, indépendamment du Président, remercient chaleureusement l’ensemble du personnel administratif qui nous soutient. Je souhaiterais, si les élus en sont d’accord, que nous puissions le notifier au compte rendu de ce Conseil.

Mme CADUSSEAU.– Merci. Nous sommes d’accord.

S’il n’y a plus d’autres remarques, passons au vote.

Qui s’oppose ? Procurations, qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Procurations, qui s’abstient ?

Merci à tous.

| |
|---|
| Le dossier d’accréditation de l’offre de formation est approuvé à l’unanimité. |
|---|

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.– Une visite à Fontainebleau a été faite autour d’un projet du 77

Mme de SUREMAIN.– Oui, quelques éléments de complément : la proposition correspond en fait à des bâtiments qui font 28 000 mètres carrés au total. Dans un premier temps, la mairie a proposé un bâtiment de 5 700 mètres carrés, dans la

mesure où notre proposition était plus large que de simplement y installer des formations paramédicales, mais éventuellement d'autres formations, ce qui a été pris de façon extrêmement positive par la mairie qui serait ravie d'accueillir des formations variées. La mairie a déclaré qu'il y aura bien plus que 5 700 mètres carrés à disposition. Ce travail peut se faire par tranches et peut être réfléchi en fonction des propositions que vous lui faites, quelles formations pourraient être localisées à Fontainebleau, dans un lieu proche de la gare et du centre-ville. Cela suppose des travaux, mais la région est prête à les soutenir. Le représentant de l'État ou du département était présent. Il nous a laissé sa carte de visite en nous demandant la liste de nos demandes, et ceci de façon assez rapide. Une proposition doit être transmise à la fois au maire, à l'État — puisque le sous-préfet était présent — ainsi qu'à la région, si possible avant le mois de juillet, avant les vacances d'été, avec quelques propositions, évidemment en fonction des souhaits des formations de l'UPEC de s'installer à Fontainebleau.

Le maire a des demandes (tourisme, l'IAE, informatique, au-delà du DUT...) Toute proposition sera accueillie avec beaucoup d'intérêt, et si nous sommes sur une emprise supérieure à 5 700 mètres carrés, cela permettrait effectivement d'installer à la fois le paramédical, de déménager l'IUT de Fontainebleau qui est un peu enclavé, mais aussi d'avoir une gestion plus rationnelle du campus de Fontainebleau, ainsi que d'autres formations en fonction de vos propositions, sachant que le vivier d'élèves de Fontainebleau est un vivier varié qui comprend notamment des élèves d'un très bon niveau. Il y a de très bons établissements à Fontainebleau. A ce niveau, la demande de formations est très importante. La balle est donc dans notre camp.

M. LE PRÉSIDENT.– Et s'agissant des financements ?

Mme de SUREMAIN.– Il peut évidemment s'agir de CPER, mais nous ne savons pas exactement quand et comment le prochain CPER aura lieu. Il est possible qu'il soit

retardé. L'idée serait de pouvoir commencer avant le prochain CPER en procédant à une élaboration de ces travaux par phases pour voir ce qui pourrait être financé. Visiblement, l'État a quelques fonds à rapidement affecter, d'ici un ou deux ans. De plus, la mairie sera facilitatrice, et la région apportera du fonctionnement. Nous avons surtout une demande forte de la part des partenaires pour que nous soyons force de propositions pour répondre à leurs besoins.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Sur le plan des financements qui seront apportés par l'État, on m'a fait comprendre que ce projet pouvait vraiment intéresser l'État qui financerait de sa poche pour le fonctionnement. A priori, ces dépenses n'impacteraient pas l'UPEC. À voir.

Mme de SUREMAIN.– Nous avons répété à plusieurs reprises que nous ne levions pas d'argent, et que ce que nous apportons à la corbeille, c'était la capacité de formation et le label universitaire.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est donc ouvert à réflexion, en sachant que nous reviendrons vers vous pour avoir une copie à soumettre au maire de Fontainebleau avant mi-juillet.

Voilà pour ce point d'information complémentaire. Y a-t-il des questions diverses ?

M. LEVREL. – À l'avenir, pourrions-nous avoir les comptes rendus des CAC pléniers ? Cela se fait en CR, en CA, mais depuis le début de l'année, aucun compte rendu de CAC plénier nous a été soumis pour approbation. Dans tous les cas, ils ne sont pas sur le SharePoint.

M. LEVRAT. – C'est pire que cela. En fait, certains comptes rendus qui existent depuis 2016 n'ont pas fait l'objet d'une approbation. La première réunion du CAC a eu lieu en 2016, et depuis, nous commençons à être un peu plus actifs, et effectivement, certains projets de compte rendu vont à un moment donné devoir passer pour validation.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres questions ?

M. TUTIN. – Ma question s’adresse plutôt au Président. J’ai appris ce matin une nouvelle qui a fait l’effet d’une bombe : il semblerait que la Conférence des Présidents d’Université ait communiqué sur deux points que je trouve très importants, à savoir la description du service des enseignants et le rôle du CNU dans les qualifications. La CPU a demandé la suppression de la qualification nationale et la révision du volume annuel de 92 heures. Je souhaiterais donc avoir davantage d’informations à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.– L’amendement a été supprimé. Concernant la suppression du CNU par la CPU, il s’agit d’un point récurrent. Dans tous les cas, nous ne voterons pas pour cela.

Mme de SUREMAIN.– Nous pouvons préciser que plusieurs membres de l’équipe présidentielle sont membres du CNU.

M. LE PRÉSIDENT.– C’est quelque chose de récurrent. Je ne suis pas sûr que la CPU soit très écoutée. Même sur les frais différenciés, ils y étaient favorables à quasiment 60 %. J’ai été très surpris de la teneur de cette CPU. Il faut également signaler que les grandes universités de recherche ne viennent pas à cette CPU. Il y a deux dispositifs. En particulier, la CURIF inclut les universités Aix-Marseille, Sorbonne, etc. Ces universités ne viennent jamais à la CPU, considérant que ce n’est pas l’instance où elles ont vocation à s’exprimer. La CURIF semble en fait en liaison directe avec le Ministère qui, d’ailleurs, a écouté ces universités sur les EA et leur disparition. Mais, là encore, ce point est passé « sous le radar ».

Il y a un autre dispositif qui nous intéresse davantage, qui s’appelle l’OREF, un dispositif qui porte sur un ensemble d’universités – et dont nous vous donnerons peut-être quelques éléments – et sur lequel nous pouvons selon moi peser politiquement autour d’un autre concept des universités (articulation formation–recherche...)

S'agissant des universités civiques, au cours de notre tour de table, nous avons également vu Nanterre, et en particulier Jean-François BALAUDE qui est extrêmement intéressé par le fait de s'inscrire avec nous, et éventuellement l'étendre à d'autres universités. Donc pourquoi pas Saclay, Strasbourg, etc. ? Nous allons donc travailler en amont pour pouvoir proposer quelque chose. L'idée est d'en faire un séminaire d'établissement assez puissant, suivi par un manifeste. Dans ce manifeste, on s'inscrit dans le principe que tout n'est pas dans les IDEX et les I-SITE et qu'une place importante est donnée aux universités qui, comme l'UPEC, peuvent faire de l'excellence en formation et en recherche. Tout cela intégré sur un territoire avec un « projet-monde » qui inclut des alliances internationales ciblées pour faire une vraie politique globale. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui commence à être un peu entendu par les politiques. Il convient d'appuyer cela fortement. Je pense que nous pourrions être accompagnés de nos collègues de Nanterre qui travaillent beaucoup autour des éléments de justice spatiale et qui sont en résonance par rapport à ce qu'il se passe à l'UPEC.

Dans tous les cas, nous allons avancer. Une réunion est déjà prévue entre nous pour préparer les choses en réflexion d'équipe le 7, une réflexion avec Nanterre fin juin, et nous préparerons un séminaire dans lequel nous impliquerons très largement la communauté pour accompagner ces concepts. Au-delà des grands mots et des engagements sur lesquels tout le monde est d'accord, il faut aller plus loin. À présent, il faut se demander quoi y mettre.

Il y a notamment une grande différence avec certains universitaires, en particulier britanniques, qui utilisent ce mot avant tout pour évoquer une interaction entre le monde de l'entreprise et l'université. On est ici sur une idée de « entreprises de l'université ». De notre côté, nous sommes dans la situation inverse, c'est-à-dire comment une université sur son territoire va irriguer un certain nombre de forces scientifiques et de formation et des propositions d'innovations au service de

l'ensemble de son territoire, avec l'université qui est au centre. Nous reviendrons vers vous à ce sujet.

En tout cas, c'est entendu par les politiques. On commence à comprendre qu'en France, il y a des trous entiers de territoires qui ne s'inscrivent pas dans ce qui a été une politique plus vue par les coûts de PIA qu'une politique structurée par le ministère. Je pense que si nous sommes force de propositions et si nous pouvons politiquement peser sur le sujet, nous pouvons avoir un discours politique à ce sujet. Cela devrait être accompagné par le ministère qui est demandeur de propositions.

Mme de SUREMAIN.— Concernant cet échange avec l'université de Nanterre, ce qui est intéressant, c'est qu'elle partait en fait de réflexions anciennes de la responsabilité sociale des universités, et là, la proposition va beaucoup plus loin, avec une université vraiment actrice et inscrite dans un territoire et une société. Ce qui est proposé avec Nanterre, c'est ne pas faire simplement une réunion des universités qui ne seraient pas dans les IDEX ou les I-SITE (et qui obéiraient ainsi à une sorte de définition par la négative) mais effectivement de pouvoir partager cette proposition avec des universités comme Saclay et Strasbourg, ce qui signifie que nous sortirions du clivage entre les universités de recherche intensive et les autres, le reste. Ce serait effectivement une autre manière d'envisager la place et le rôle des universités dans la société, dans leur environnement, sans partir de ce clivage qui ne nous correspond pas, qui ne nous convient pas, entre les grandes universités de recherche intensive et les autres.

Il s'agit d'une autre manière de revoir les choses sans doute plus actuelle, plus précise et plus pertinente. Ce sont des propositions dont nous avons essayé de poser quelques éléments dans le projet, mais qui demandent à être poursuivies. Le séminaire sera donc envisagé — cela a été confirmé — pour le mois de décembre 2019.

M. LE PRÉSIDENT.– Avez-vous d'autres questions ? Je vous remercie tous, ainsi que ceux qui ont préparé ce CAC important. Nous vous laissons à présent pour un CAC restreint – également important.

La séance est levée à 16 heures 18.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr>

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe ou l'exactitude des éléments suivants :

| | | | |
|---------------------------------|----|---------------------|--------|
| au niveau de Paul-Brousse | 8 | futur GIE..... | 11 |
| CE Plus | 21 | ICIT | 57, 58 |
| Chérioux..... | 9 | l'ISIT | 12 |
| coûts de PIA | 58 | l'OREF..... | 56 |
| enregistré | 18 | par forfait | 31 |
| fiche-proposition | 31 | Seine-et-Marne..... | 43 |
| FTLB | 14 | UGE..... | 12 |